



Rapport d'Orientation Budgétaire 2025

VILLE D'ENTRAIGUES SUR LA SORGUE

ANALYSE RÉTRO-PROSPECTIVE DE 2021 à 2027

Conseil Municipal du 28 Janvier 2025

Accusé de réception en préfecture
084-218400430-20250130-30-01-25DEL02-DE
Date de télétransmission : 30/01/2025
Date de réception préfecture : 30/01/2025

Sommaire

- 1 - METHODOLOGIE ET HYPOTHESES RETENUES
- 2 - LES GRANDES MASSES FINANCIERES
 - 2.1 - Les masses budgétaires
 - 2.2 - Soldes financiers
 - 2.3 - Fonds de roulement et résultat prévisionnel
 - 2.4 - Endettement
- 3 - LES GRANDS EQUILIBRES FINANCIERS
 - 3.1 - Soldes intermédiaires de gestion
 - 3.2 - Epargne brute
 - 3.3 - Effet de ciseau
- 4 - LE NIVEAU DE L'ENDETTEMENT
 - 4.1 - Encours de dette et emprunts nouveaux
 - 4.2 - Annuités de la dette
 - 4.3 - Ratio de désendettement
- 5 - LA FISCALITE DIRECTE
 - 5.1 - L'évolution des bases
 - 5.2 - Evolution des taux et des produits
- 6 - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
 - 6.1 - Les recettes de fonctionnement
 - 6.2 - Les dépenses de fonctionnement
- 7 - LA SECTION D'INVESTISSEMENT
 - 7.1 - Les recettes d'investissement
 - 7.2 - Les dépenses d'investissement
- 8 - LE PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT ET SON FINANCEMENT
 - 8.1 - Les dépenses prévues au PPI
 - 8.2 - Les financeurs du PPI
 - 8.3 - Le coût net annuel
- 9 - LE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT
- 10 - LES RATIOS

1 - METHODOLOGIE ET HYPOTHESES RETENUES

Le scénario utilisé est : DOB 2 journée du 14/01

La date de dernière actualisation de ce scénario est le 20/01/2025

Les résultats de la partie rétrospective tiennent compte des comptes administratifs

Les résultats de la prospective tiennent compte des hypothèses retenues dans le tableau ci-dessous :

Thème	Agrégat	2024	Hypothèse
Fiscalité	Taux (CFE, TH, TF et TFNB)		
Dépenses de fonctionnement	Subvention d'équilibre		
Recettes d'investissement	Emprunts		
Dépenses d'investissement	Capacité d'investissement résiduelle		
Fonds de roulement	Résultat de l'exercice		
Fiscalité	Base nette imposable taxe foncière	12 702 105	Le coef de revalorisation forfaitaire 2025 et de 1.7%. une dynamique à 3.5 % a été estimée en 2025
Recettes de fonctionnement	Atténuation de charges (chap 013)	86 358	Hypothèse prudente en 26,26 et 27 à 60 k€
	Prod. services, domaine, ventes diverses (chap 70)	794 615	Hausse en 2024 liée à la fréquentation. 25,26 et 27 progression de 1 % par an.
	Taxe communale additionnelle aux droits de mutation (art 73123)	269 490	25,26 et 27 Hypothèse prudente reprise progressive
	Attribution de compensation (art 73211)	1 725 665	Stabilité depuis 2020 reconduite sur la période
	Autres taxes (Autres articles chap 73)	0	Taxe de séjour intégrée à partir de 2024
	Dotation forfaitaire des communes (art 74111)	476 075	Abandon de l'écretement en 23 et 24. Reprise en 2025 et maintenu en 26 et 27. Evolution de la population non prise en compte
	Dotation de solidarité rurale (art 741121)	166 232	En progression grâce à l'abondement supplémentaire PLF 2025
	Dotation nationale de péréquation - DNP (art 741127)	32 230	La ville avait perdu l'éligibilité à la DNP. L'évolution du taux de THRS a une influence positive. Progression sur la période
	Autres recettes d'exploitations (chap 75)	278 186	produit des locations des bâtiments-progression-effet Basili et MSP
	Produits financiers (chap 76)	305 399	Fonds de soutien versé certes en 13 fois à partir de 2016 (61.55% x IRA = 5,881M€ = 3 619 775 € d'aide), mais si étalement comptable de l'IRA capitalisée sur 15 ans, alors étalement comptable de l'aide sur la même durée => 3 619 K€ /15 = 241 K€
	Produit des cessions d'immobilisations (art 775)	58 300	
Recettes d'investissement	FCTVA (art 10222)	246 379	Taux de compensation ramené à 14.85% au lieu de 16.404% PLF 2025
	Taxe d'aménagement (art 10226)	75 550	25.26.27 prise en compte des projets nouveaux carrefour, zone du plan, quartier gare
	Autres recettes	159 214	TTMO : participation de la CA pour des travaux
Dépenses de fonctionnement	Charges à caractère général (chap 011)	2 177 900	2025: régularisation électricité-26 et 27 progression annuelle 4 %
	Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	4 400 326	2025,26 et 27 : progression de 5 %. Stabilisation des effectifs, hausse des cotisations, retraite, effet GVT (2%)
	FPIC (art 7392221)	53 141	2025 modification règles répartition
	Subventions versées (art 657 hors 6573641)	375 934	Stabilité, rembst frais de fonctionnement du CCAS
	Charges spécifiques (art 67)	304	

Population : 2024 : 8916 habitants 2025 : 9013 habitants 2026/2027 : stabilité en attente des résultats du recensement en cours

Accusé de réception en préfecture
084-218400430-20250130-30-01-25DEL02-DE
Date de télétransmission : 30/01/2025
Date de réception préfecture : 30/01/2025

2 - LES GRANDES MASSES FINANCIERES

2.1 - Les masses budgétaires

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Recettes de fonctionnement	9 530 907	10 093 792	10 419 582	10 858 299	10 862 564	11 060 875	11 296 089
Dépenses de fonctionnement	7 158 790	7 503 648	7 724 693	7 877 090	8 387 225	8 675 520	9 004 157
<i>dont intérêts de la dette</i>	346 948	321 638	295 751	286 497	257 298	228 330	199 122
Recettes d'investissement	955 546	753 280	1 243 142	1 095 223	1 416 515	707 385	960 270
<i>dont emprunts souscrits</i>	0	14 709	0	0	0	0	0
Dépenses d'investissement	2 374 647	2 612 084	4 825 056	4 260 348	5 510 238	3 654 513	2 945 786
<i>dont capital de la dette</i>	751 388	767 424	785 665	803 204	821 546	808 513	827 786
<i>dont P.P.I</i>	1 492 485	1 844 659	3 902 899	3 457 144	4 688 692	2 846 000	2 118 000

Sur la période 2024/2027, des recettes de fonctionnement évaluées prudemment et qui évoluent moins rapidement que les dépenses de fonctionnement. Celles ci sont évaluées en hausse pour tenir compte de la hausse des prix des matières en 2023 et 2024

Les recettes d'investissement ne prennent pas en compte les potentielles subventions qui pourraient être accordées pour le PPI

Aucun emprunt nouveau n'est envisagé sur la période ce qui contribue à désendetter la commune

2.2 - Soldes financiers

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Epargne de gestion	2 614 005	2 904 677	2 969 379	3 209 406	2 731 638	2 612 685	2 490 053
Epargne brute	2 267 057	2 583 040	2 673 628	2 922 909	2 474 339	2 384 355	2 290 931
Epargne nette	1 515 670	1 815 615	1 887 964	2 119 705	1 652 793	1 575 842	1 463 146

La période 2021-2024 se caractérise par des épargnes particulièrement dynamiques concrétisant la recherche systématique des économies de gestion et le résultat du désendettement de la commune. Sur la période 2025-2027, les épargnes disponibles viendront contribuer grandement au financement du programme d'investissement décliné dans le PPI. Elles restent néanmoins à un niveau tout à fait acceptable

2.3 - Fonds de roulement et résultat prévisionnel

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Fonds de roulement en début d'exercice	2 887 705	3 841 436	4 572 776	3 685 752	3 501 837	1 883 453	1 321 679
Résultat de l'exercice	953 016	731 340	-887 024	-183 916	-1 618 384	-561 773	306 416
Fonds de roulement en fin d'exercice	3 840 721	4 572 776	3 685 752	3 501 837	1 883 453	1 321 679	1 628 095

Le fonds de roulement est le résultat constaté en fin d'exercice. Il traduit la trésorerie disponible au 31 décembre de chaque année

2.4 - Endettement

Un encours de dette en constante diminution depuis 2016. A la fin de la période 2025-2027 la dette aura été divisée par 3 depuis 2016

Sous l'effet conjoint d'une épargne brute confortable et d'un encours de dette en diminution, le ratio de désendettement se stabilise en dessous des 2.5 ans

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Encours au 31 décembre	9 406 921	8 654 206	7 868 542	7 065 338	6 243 792	5 435 278	4 607 493
Ratio de désendettement	4,1 ans	3,4 ans	2,9 ans	2,4 ans	2,5 ans	2,3 ans	2 ans
Emprunt	0	14 709	0	0	0	0	0

3 - LES GRANDS EQUILIBRES FINANCIERS

3.1 - Soldes intermédiaires de gestion

Soldes intermédiaires de gestion :

Ce sont des indicateurs permettant d'analyser le niveau de richesse de la collectivité. La part des cessions d'immobilisations est retirée car il s'agit d'une recette exceptionnelle.

Epargne de gestion = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette.

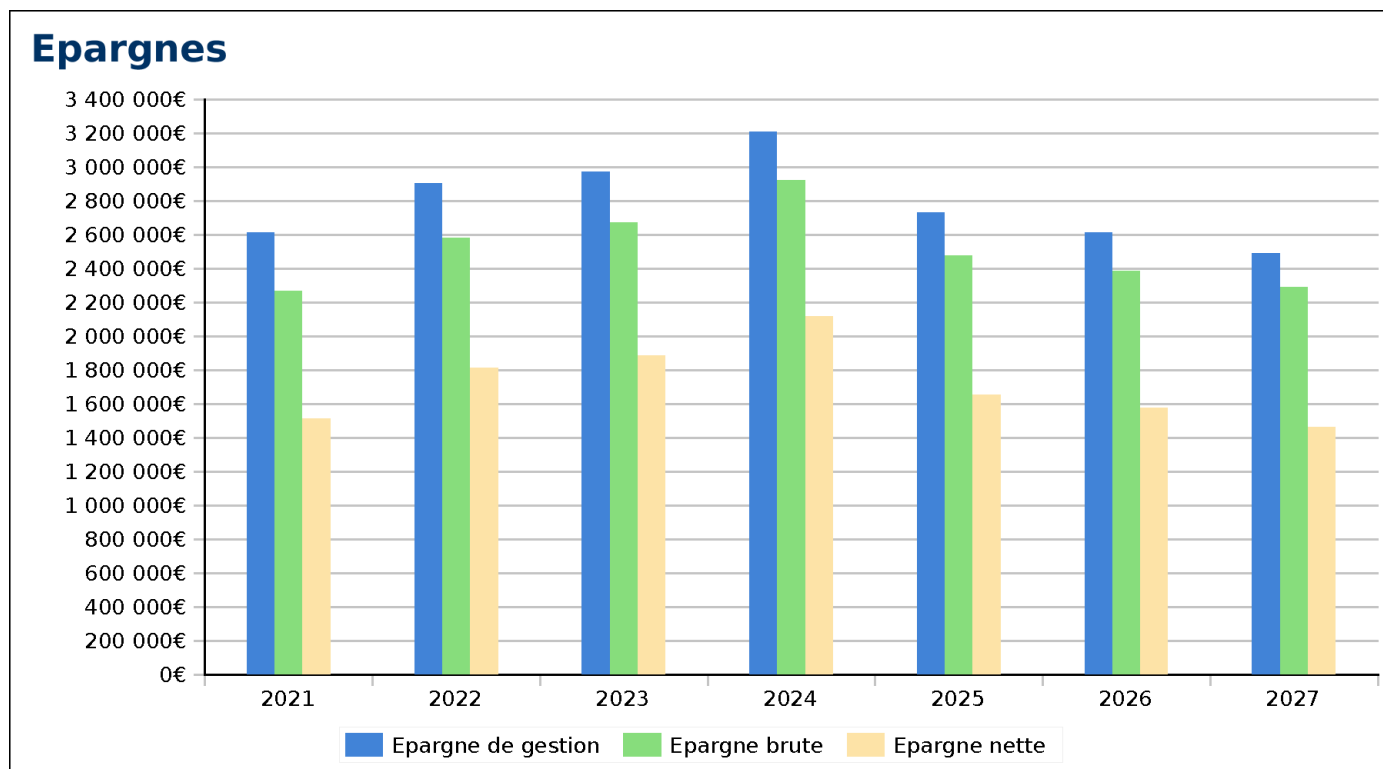
	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Montants	2 614 005	2 904 677	2 969 379	3 209 406	2 731 638	2 612 685	2 490 053

Epargne brute = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. L'épargne brute représente le socle de la richesse financière.

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Montants	2 267 057	2 583 040	2 673 628	2 922 909	2 474 339	2 384 355	2 290 931

Epargne nette = Epargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel. Une épargne nette négative illustre une santé financière dégradée.

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Recettes de fonctionnement	9 530 907	10 093 792	10 419 582	10 858 299	10 862 564	11 060 875	11 296 089
Epargne de gestion	2 614 005	2 904 677	2 969 379	3 209 406	2 731 638	2 612 685	2 490 053
Epargne brute	2 267 057	2 583 040	2 673 628	2 922 909	2 474 339	2 384 355	2 290 931
Taux d'épargne brute (en %)	24,05 %	25,61 %	25,71 %	27,06 %	22,78 %	21,56 %	20,28 %
Epargne nette	1 515 670	1 815 615	1 887 964	2 119 705	1 652 793	1 575 842	1 463 146

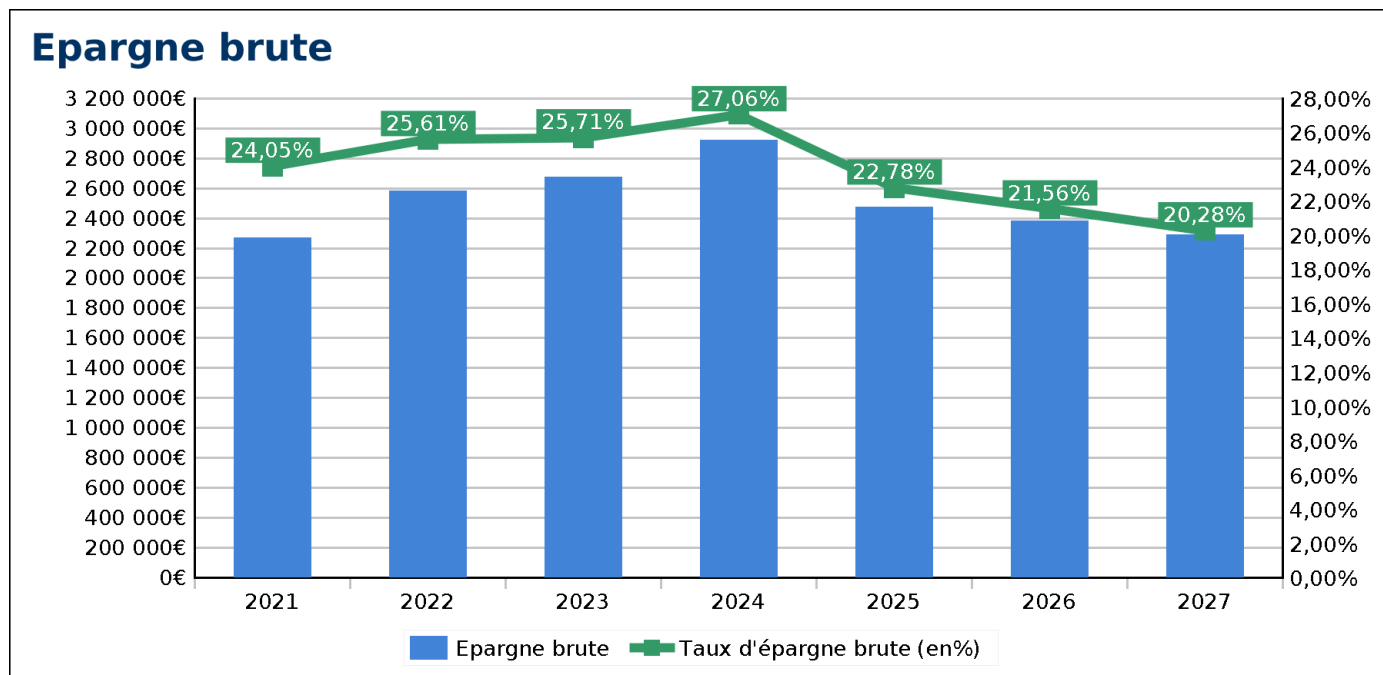


3.2 - Epargne brute

Epargne brute = C'est l'écart entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement. L'excédent appelé aussi autofinancement brut finance la section d'investissement et doit être supérieur ou égal au remboursement du capital de la dette. La part des cessions d'immobilisations est retirée car il s'agit d'une recette exceptionnelle.

Accusé de réception en préfecture
084-218400430-20250130-30-01-25DEL02-DE
Date de télétransmission : 30/01/2025
Date de réception préfecture : 30/01/2025

Le taux d'épargne brute est la valorisation en pourcentage de l'épargne brute. Il est fin 2024 de 27 %. Fin 2027 il sera de 20 % soit encore largement au dessus des préconisations de la CRC qui fixe le niveau "correcte" entre 8 et 15 %



L'épargne brute et le taux d'épargne brute évoluent de la façon suivante :

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Epargne brute	2 267 057	2 583 040	2 673 628	2 922 909	2 474 339	2 384 355	2 290 931
Taux d'épargne brute (en %)	24,05 %	25,61 %	25,71 %	27,06 %	22,78 %	21,56 %	20,28 %

3.3 - Effet de ciseau

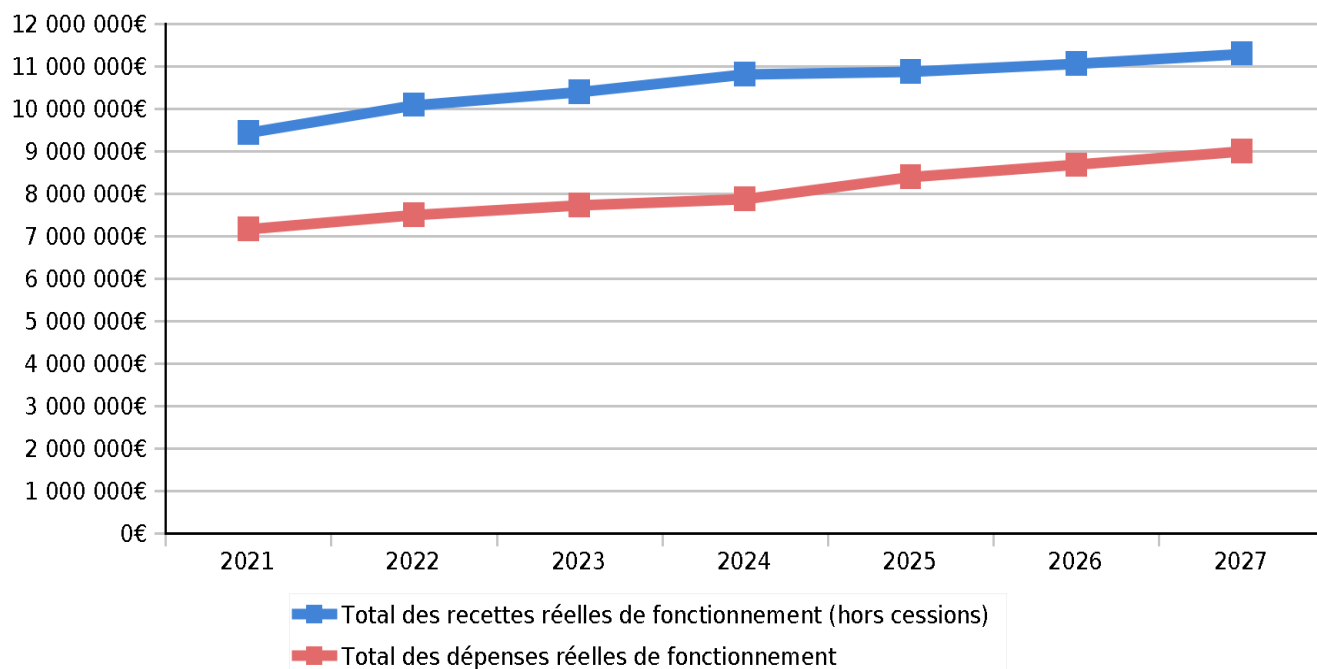
Effet de ciseau : Evolution de l'écart entre les recettes d'exploitation hors cession (fonctionnement) et les dépenses d'exploitation (fonctionnement) y compris les cessions d'immobilisations.

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Recettes de fonctionnement (hors cessions)	9 425 847	10 086 688	10 398 321	10 799 999	10 861 564	11 059 875	11 295 089
Evolution n-1	0,41 %	7,01 %	3,09 %	3,86 %	0,57 %	1,83 %	2,13 %
Dépenses de fonctionnement	7 158 790	7 503 648	7 724 693	7 877 090	8 387 225	8 675 520	9 004 157
Evolution n-1	-1,44 %	4,82 %	2,95 %	1,97 %	6,48 %	3,44 %	3,79 %

La comparaison de l'évolution des courbes de recettes et de dépenses de fonctionnement alerte sur la dégradation de l'épargne et sur les risques de l'effet ciseau. Celui-ci traduit des dépenses de fonctionnement qui deviennent supérieures aux recettes de fonctionnement. Dans cette situation la commune ne degage plus les épargnes indispensables

Bien que sur la période 2025/2027, les dépenses de fonctionnement évoluent plus rapidement que les recettes, la courbe ci dessous démontre que "l'effet de ciseau" est très éloigné puisque les niveaux d'épargne restent sur la période très confortables. D'autant plus que les recettes sont évaluées prudemment et que les projets économiques et immobiliers qui devraient se concrétiser à partir de 2027 viendront renforcer le dynamisme des recettes fiscales

Effet de ciseau



Ce graphique illustre l'effet de ciseau, il met en évidence la dynamique des recettes par rapport à la dynamique des dépenses.

Les recettes ou dépenses exceptionnelles ne sont pas comptabilisées et sont de nature à faire varier les agrégats d'une année sur l'autre.

Le delta entre recettes et dépenses ainsi mis en évidence nourrit la section d'investissement. Il permet alors de financer les dépenses d'équipement ou de se désendetter.

4 - LE NIVEAU DE L'ENDETTEMENT

4.1 - Encours de dette et emprunts nouveaux

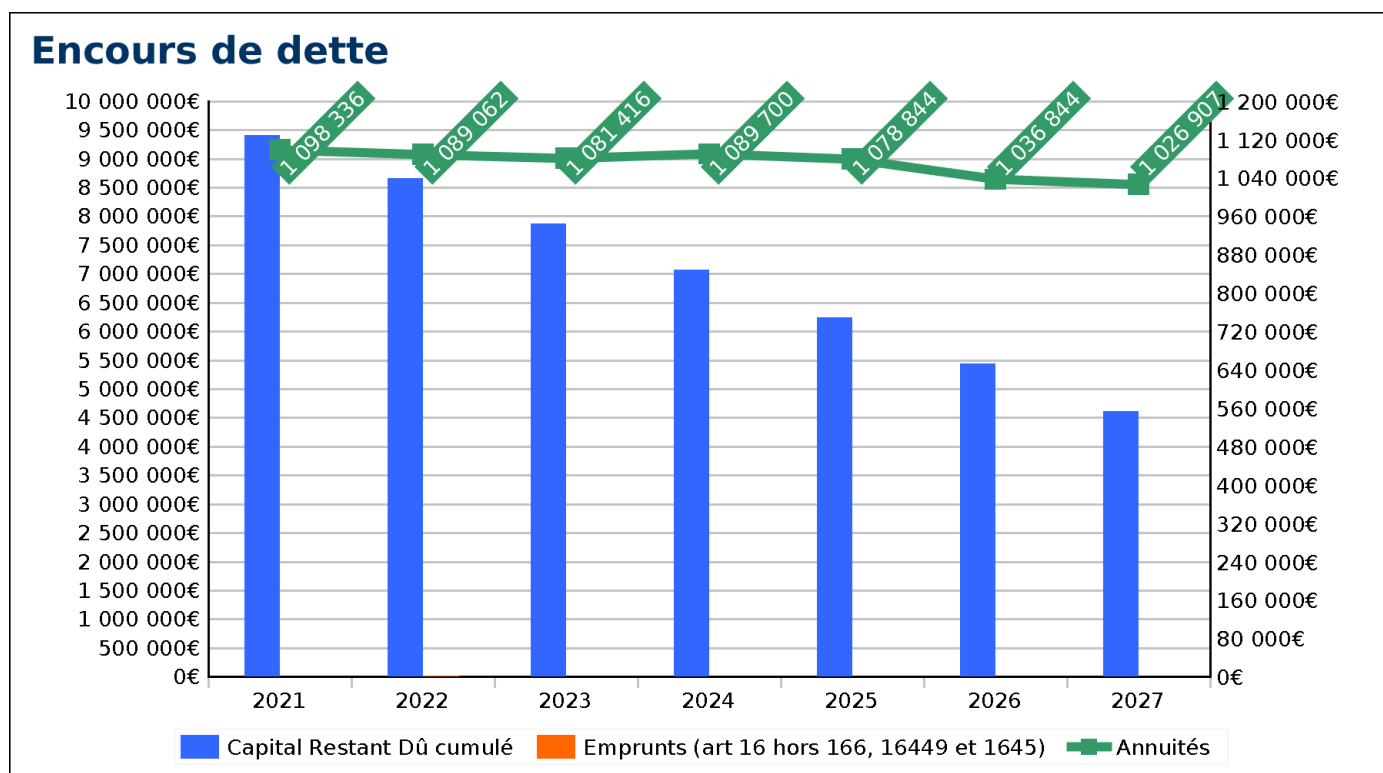
Selon ce scénario, l'encours de la dette évoluerait de **9 406 921 € en 2021 à 4 607 493 € en 2027** (échelle de gauche du graphique) soit -50 %

De la même façon, l'annuité de la dette évoluerait de **1 098 336 € en 2021 à 1 026 907 € en 2027** (échelle de droite du graphique).

	Encours de dette au 31/12	Evolution n-1	Emprunts nouveaux
2021	9 406 921	-7,4 %	0
2022	8 654 206	-8 %	14 709
2023	7 868 542	-9,08 %	0
2024	7 065 338	-10,21 %	0
2025	6 243 792	-11,63 %	0
2026	5 435 278	-12,95 %	0
2027	4 607 493	-15,23 %	0

	Evolution moyenne (en %)	Evolution totale (en %)
Encours de dette au 31/12	-11,22 %	-51,02 %

Le graphique ci-dessous indique par année les évolutions du capital restant dû (**batons en bleu et échelle de gauche**) et de l'annuité (**courbe verte et échelle de droite**) tout en retraçant les nouveaux emprunts qui seraient contractés dans le cadre du plan d'investissement prospectif (**batons rouges**), en l'occurrence aucune valeur puisqu'aucun emprunt contracté de 2021 à 2027



4.2 - Annuités de la dette

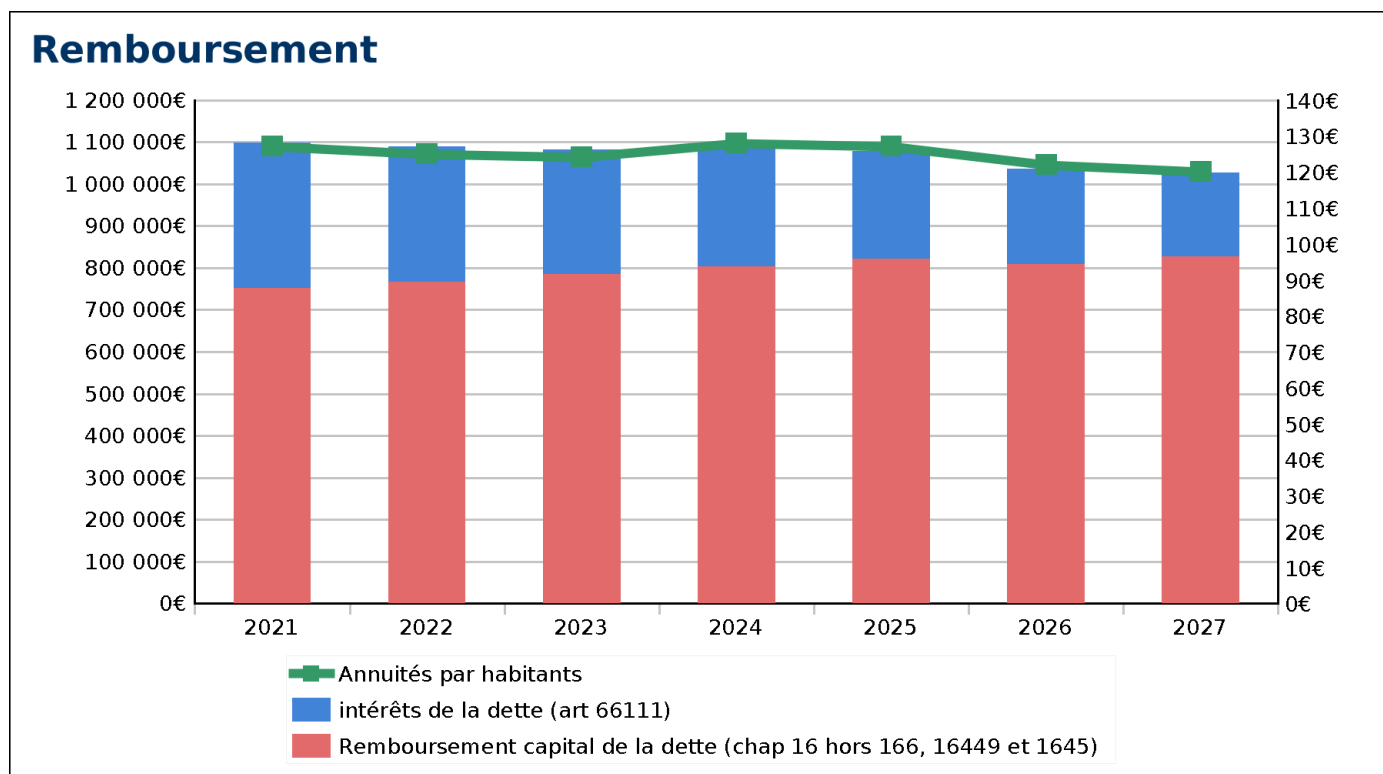
L'annuité de la dette (capital + intérêts) s'échelonne et se ventile comme suit :

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Annuités	1 098 336	1 089 062	1 081 416	1 089 700	1 078 844	1 036 844	1 026 907
Evolution n-1 (en %)		-0,93 %	-0,84 %	-0,7 %	0,77 %	-1 %	-3,89 %
Capital en euro	751 388	767 424	785 665	803 204	822 513	840 513	827 786
Intérêts en euro	346 948	321 638	295 751	286 497	256 331	190 331	199 122

Accusé de réception en préfecture : 084 248400438 20250130 30 01 2501 EL02 DE
Date de transmission : 2025/01/30
Date de réception préfecture : 30/01/2025

Le graphique ci-dessous permet de lire directement l'évolution du remboursement du capital et des intérêts de la dette sur toute la période.

L'échelle de droite enregistre la variation de l'annuité de la dette par habitant.



La ventilation de l'annuité de la dette en euro par habitant évolue de la façon suivante :

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Annuités	127	125	124	128	127	122	120
Capital	87	88	90	94	96	95	97
Intérêts	40	37	34	34	30	27	23

A noter que le chiffre de la population est figé à partir de 2025

4.3 - Ratio de désendettement

Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la règle suivante : encours de dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours / épargne brute de l'année en cours.

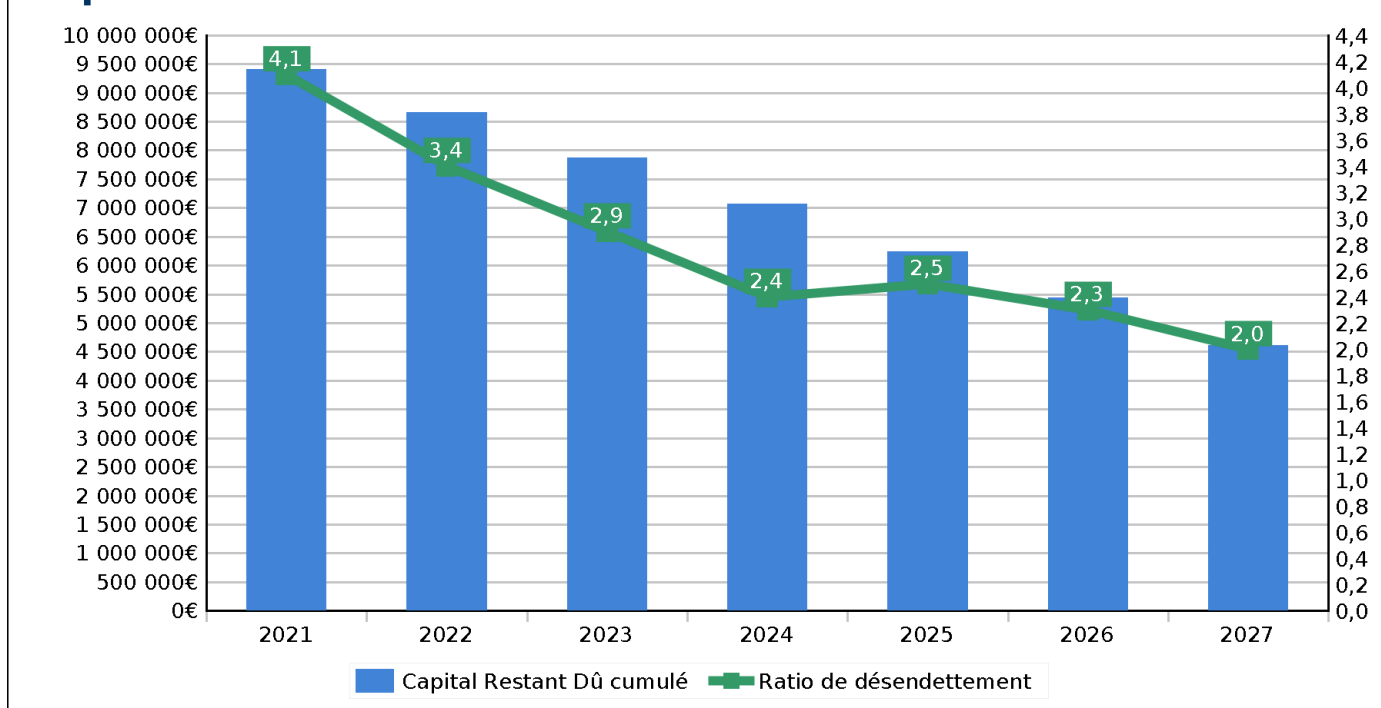
La capacité de désendettement pour la collectivité évolue comme suit :

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Ratio	4,1 ans	3,4 ans	2,9 ans	2,4 ans	2,5 ans	2,3 ans	2 ans

Selon les spécialistes, une valeur de ratio inférieure à 10 années traduit une "bonne santé financière". Un ratio compris entre 11 et 15 années, constate une situation financière qui nécessite une attention particulière. Un ratio supérieur à 15 années traduit des difficultés financières

La loi de finance 2018 mentionnait que les communes de plus de 10 000 habitants ne devaient pas avoir un ratio supérieur à 13 ans. En 2020 le gouvernement a fixé un seuil d'alerte à 12 ans. Ce ratio est une mesure de la solvabilité financière. Plus il est faible plus il sera aisé de contracter des emprunts dans l'avenir

Capacité de désendettement



L'équilibre pluriannuel

Afin de déterminer l'échelle de risque, il faudra comparer le ratio de désendettement avec la durée de vie moyenne de la dette.

Pour rappel, la durée de vie moyenne représente la vitesse moyenne de remboursement du prêt (exprimée en année). Elle exprime aussi la durée nécessaire pour rembourser environ la moitié du capital restant dû d'un emprunt amortissable.

Calcul du ratio : **Ratio de désendettement (CDD)/durée de vie moyenne (DVM)**

Si la capacité de désendettement est inférieure à la durée de vie moyenne de son stock de dette ($CDD/DVM < 1$), cela signifie que si la collectivité consacre l'intégralité de son épargne à rembourser tout son stock à un instant "t", cette opération ira plus vite que de laisser le capital se rembourser selon son propre profil.

Si la capacité de désendettement de la collectivité est supérieure à la durée de vie moyenne de son stock de dette ($CDD/DVM > 1$), cela signifie que même si elle consacre l'intégralité de son épargne à rembourser tout son stock à un instant "t", cette opération sera plus lente que de laisser le capital se rembourser naturellement. Il y a donc un risque que la collectivité ne puisse pas faire face à ses engagements contractuels.

5 - LA FISCALITE DIRECTE

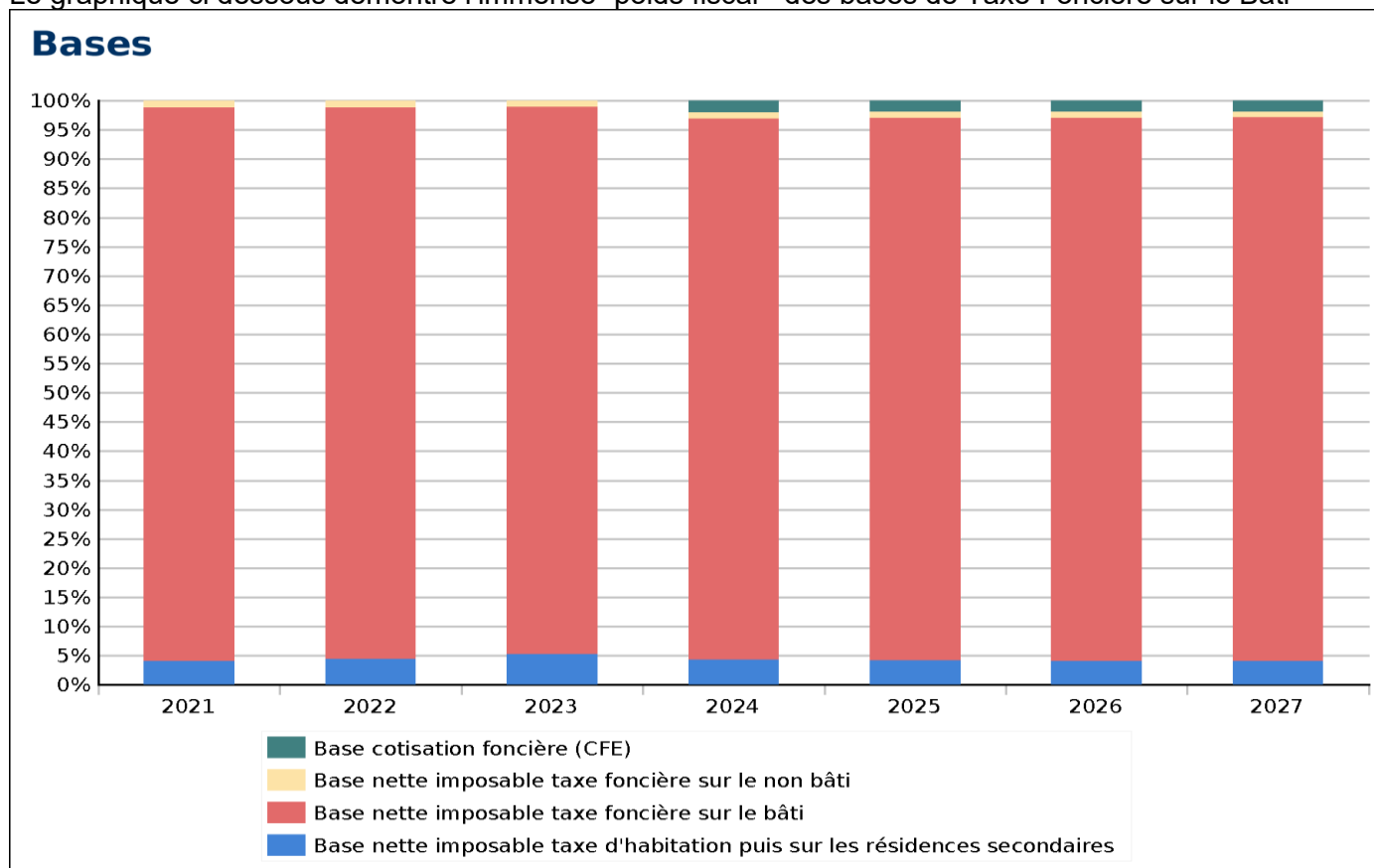
5.1 - L'évolution des bases

Le poids des bases fiscales permet de distinguer le dynamisme de chaque nature de taxe.

Ci-dessous le tableau des bases fiscales pour chaque taxe.

Années	Base cotisation foncière	Base taxe d'habitation puis THRS	Base taxe foncière (bâtie)	Base taxe foncière (non bâtie)
2021	0	454 101	10 620 376	131 367
2022	0	529 307	11 253 798	132 514
2023	0	681 927	12 169 273	141 160
2024	270 766	586 430	12 702 105	148 453
2025	275 369	598 159	13 210 189	151 422
2026	280 050	610 122	13 738 597	154 451
2027	284 811	622 324	14 288 141	157 540

Le graphique ci dessous démontre l'immense "poids fiscal" des bases de Taxe Foncière sur le Bâti



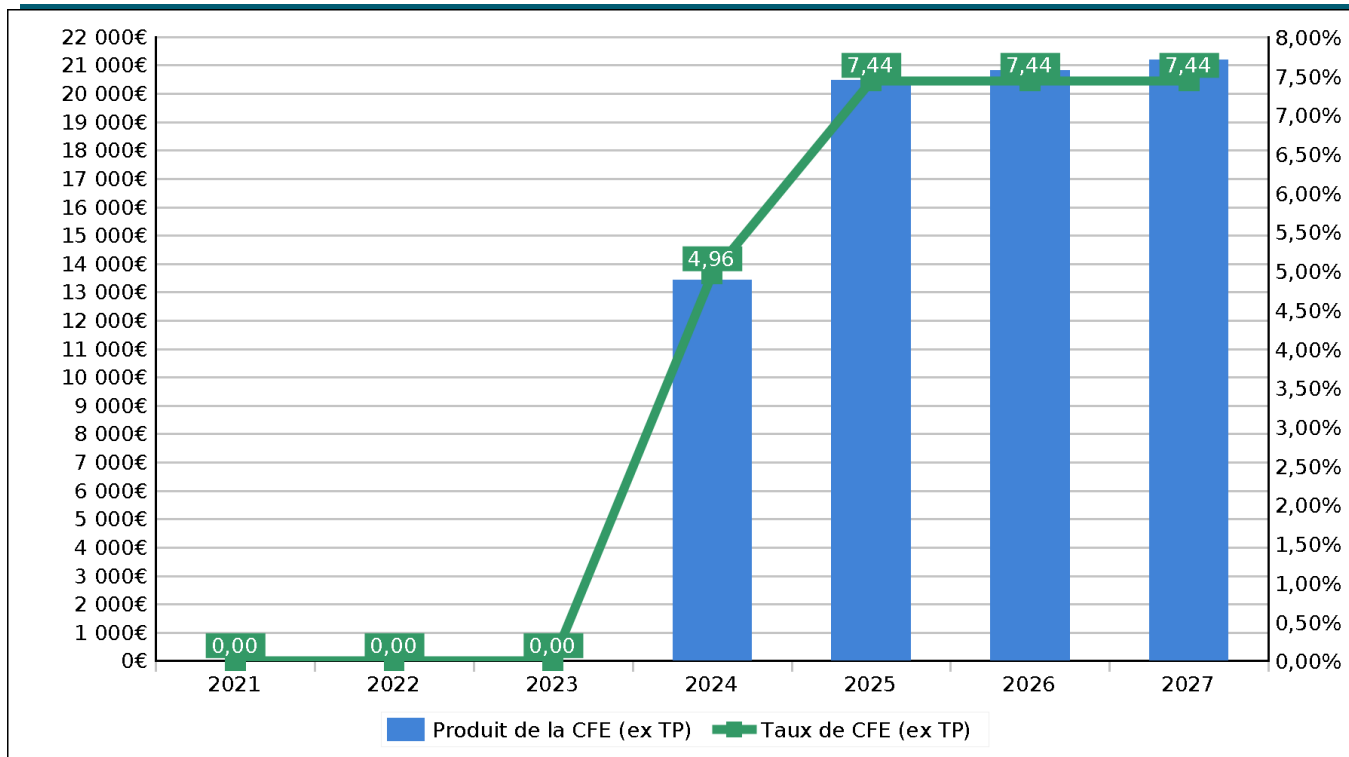
5.2 - Evolution des taux et des produits

TAXE HABITATION RESIDENCES SECONDAIRES : MAJORATION

Années	Base cotisation	Evol base	Produit	Evol produit	Taux Maj	Evol taux
2021	0	0	0	0	0 %	0
2022	0	0	0	0	0 %	0
2023	0	0	0	0	0 %	0
2024	270 766	0	13 430	0	4,96 %	0
2025	275 369	1,7 %	20 487	52,55 %	7,44 %	50 %
2026	280 050	1,7 %	20 836	1,7 %	7,44 %	0 %
2027	284 811	1,7 %	21 190	1,7 %	7,44 %	0 %

Représentation graphique de l'évolution du produit fiscal et de ses composantes et de l'évolution des taux de cotisation foncière

Accusé de réception en préfecture
084-218400430-20250130-30-01-25DEL02-DE
Date de télétransmission : 30/01/2025
Insee

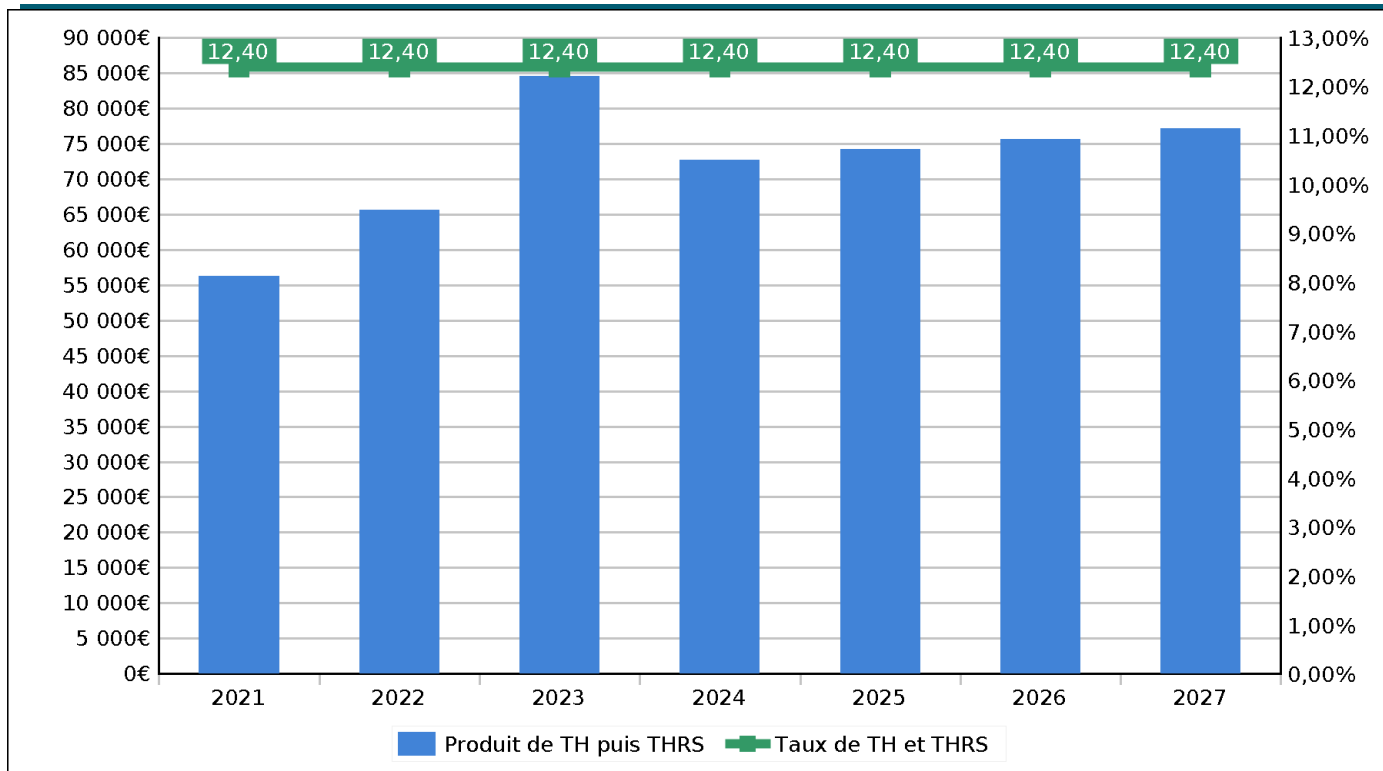


TAXE D'HABITATION ET TAXE D'HABITATION SUR LES RESIDENCES SECONDAIRES :

Années	Base nette TH et THRS	Evol base nette TH et THRS	Produit TH et THRS	Evol produit TH et THRS	Taux TH et THRS	Evol taux TH et THRS
2021	454 101	0	56 309	0	12,4 %	0
2022	529 307	16,56 %	65 634	16,56 %	12,4 %	0 %
2023	681 927	28,83 %	84 559	28,83 %	12,4 %	0 %
2024	586 430	-14 %	72 717	-14 %	12,4 %	0 %
2025	598 159	2 %	74 172	2 %	12,4 %	0 %
2026	610 122	2 %	75 655	2 %	12,4 %	0 %
2027	622 324	2 %	77 168	2 %	12,4 %	0 %

Représentation graphique de l'évolution du produit fiscal et de ses composantes et de l'évolution du taux de taxe d'habitation jusqu'en 2021 et de taxe d'habitation sur les résidences secondaires à partir de 2021

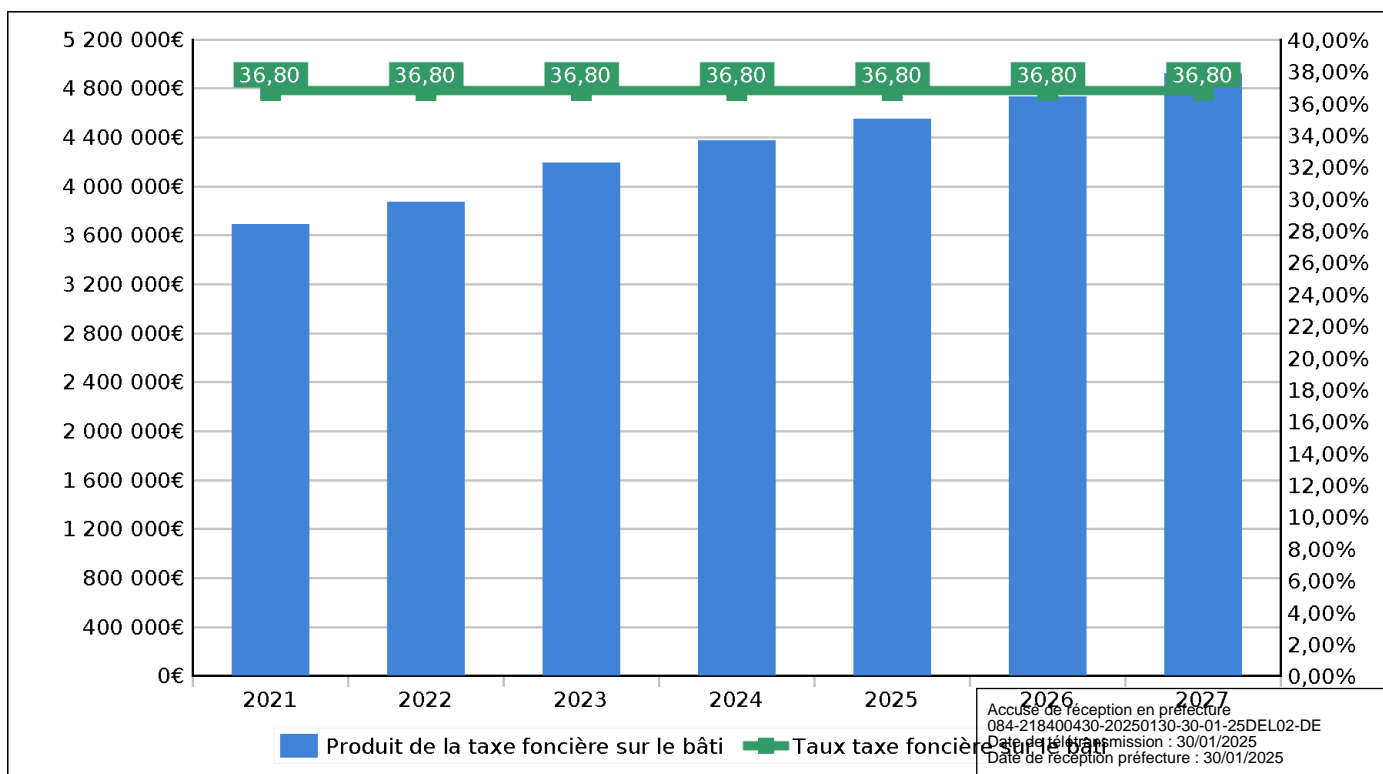
La part communale de la cotisation de la taxe d'habitation sur les residence secondaire a été majoré en 2024 de 20 %. En 2025 cette majoration a été portée à 60 %. Le produit nouveau devrait être de l'ordre de 40 000 €



TAXE FONCIERE PROPRIETE BATIE :

Années	Base nette TB	Evol base TFB	Produit TFB	Evol produit TFB	Taux TB	Evol taux TB
2021	10 620 376	-9,22 %	3 693 342	45,69 %	36,8 %	69,82 %
2022	11 253 798	5,96 %	3 875 576	4,93 %	36,8 %	0 %
2023	12 169 273	8,13 %	4 191 244	8,15 %	36,8 %	0 %
2024	12 702 105	4,38 %	4 373 893	4,36 %	36,8 %	0 %
2025	13 210 189	4 %	4 549 733	4,02 %	36,8 %	0 %
2026	13 738 597	4 %	4 732 625	4,02 %	36,8 %	0 %
2027	14 288 141	4 %	4 922 851	4,02 %	36,8 %	0 %

Représentation graphique de l'évolution du produit fiscal et de ses composantes et de l'évolution du taux de taxe foncière sur les propriétés bâties.



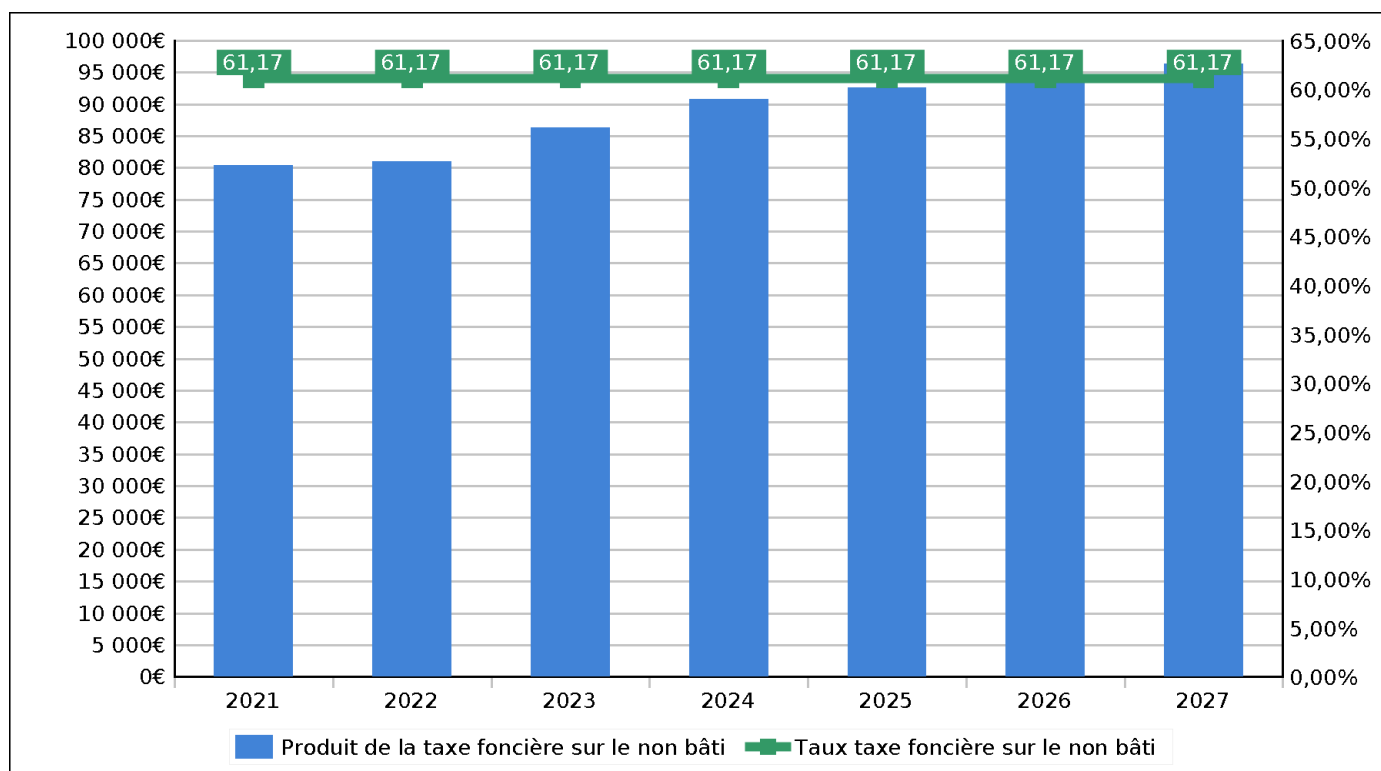
Accusé de réception en préfecture
084-218400430-20250130-30-01-25DEL02-DE
Date de transmission : 30/01/2025
Date de réception préfecture : 30/01/2025

Ci dessus, on constate que les bases de taxes foncières sont dynamiques sous l'effet des constructions neuves et des implantations d'entreprises sur les zones d'activités de la commune. Pour la période 2025/2027 les variations physiques ont été évaluées avec prudence. Il est envisageable de penser que l'extension de la zone du Plan apporter des bases fiscales nouvelles

TAXE FONCIERE PROPRIETE NON BATIE :

Années	Base nette TFNB	Evol base TFNB	Produit TFNB	Evol produit TFNB	Taux TFNB	Evol taux TNB
2021	131 367	0,83 %	80 357	0,83 %	61,17 %	0 %
2022	132 514	0,87 %	81 059	0,87 %	61,17 %	0 %
2023	141 160	6,52 %	86 348	6,52 %	61,17 %	0 %
2024	148 453	5,17 %	90 809	5,17 %	61,17 %	0 %
2025	151 422	2 %	92 625	2 %	61,17 %	0 %
2026	154 451	2 %	94 477	2 %	61,17 %	0 %
2027	157 540	2 %	96 367	2 %	61,17 %	0 %

Représentation graphique de l'évolution du produit fiscal et de ses composantes et de l'évolution du taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties.



6 - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

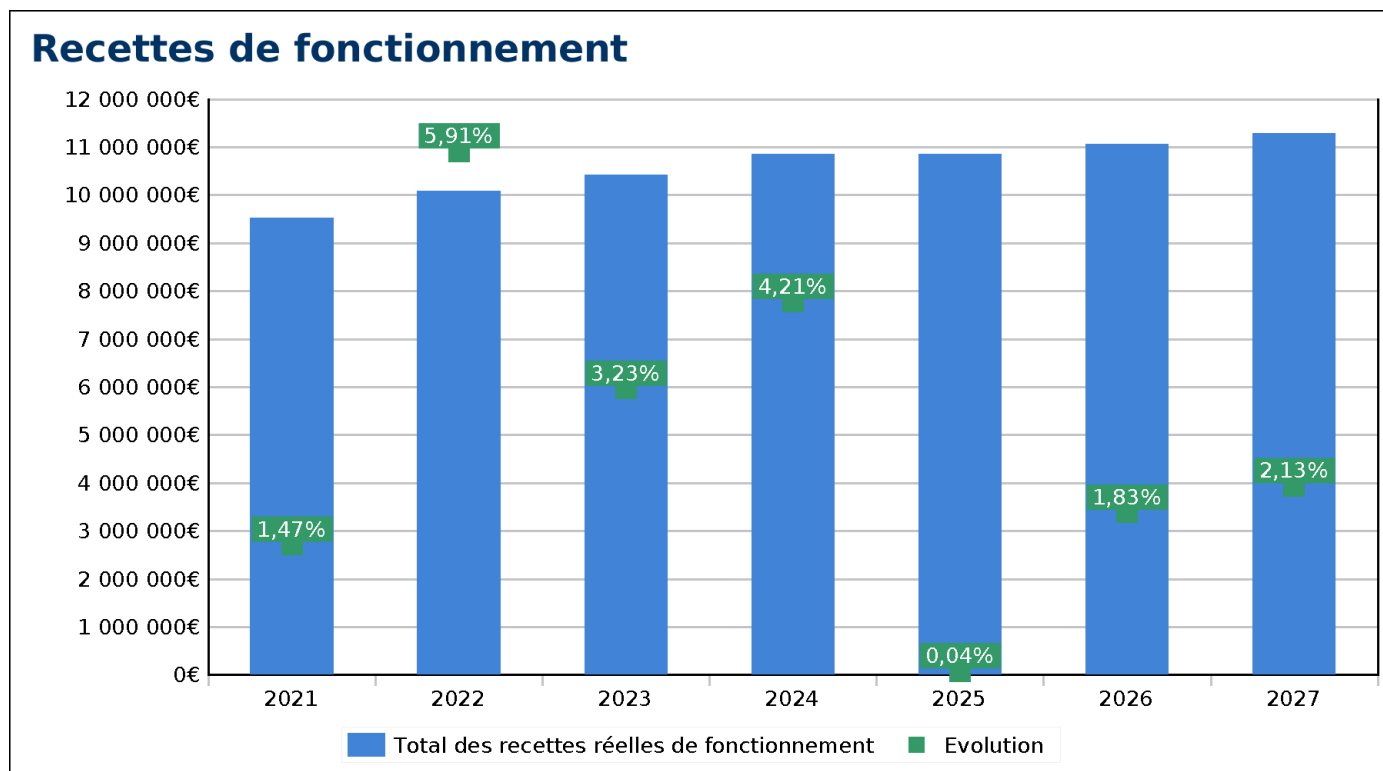
6.1 - Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement et leur évolution

Années	Recettes de fonctionnement	Evolution n-1	En euros par habitant
2021	9 530 907	1,47 %	1 101
2022	10 093 792	5,91 %	1 158
2023	10 419 582	3,23 %	1 194
2024	10 858 299	4,21 %	1 274
2025	10 862 564	0,04 %	1 274
2026	11 060 875	1,83 %	1 297
2027	11 296 089	2,13 %	1 325

L'évolution moyenne et totale comprend l'ensemble de la période

	Evolution moyenne (en %)	Evolution totale (en %)
Recettes de fonctionnement	2,87 %	18,52 %



Les principales recettes de fonctionnement

Produits de la fiscalité directe : La fiscalité directe comprend les taxes directes locales possibles (taxe d'habitation, taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties et la cotisation des entreprises CFE, - si la collectivité la perçoit, hors rôles supplémentaires).

2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
3 830 008	4 022 269	4 362 150	4 550 849	4 737 017	4 923 593	5 117 576

Produits de la fiscalité indirecte : La fiscalité indirecte comprend les recettes affectées au compte 73 autre que la fiscalité directe et transférée. (Selon la collectivité : la taxe sur l'électricité, les droits de mutation, l'attribution de compensation, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères,...).

2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
2 354 397	2 375 300	2 334 935	2 233 980	2 265 846	2 279 994	2 294 849

Accusé de réception en préfecture
084-218400430-20250130-01-25DEL02-DE
Date de télétransmission : 30/01/2025
Date de réception préfecture : 30/01/2025

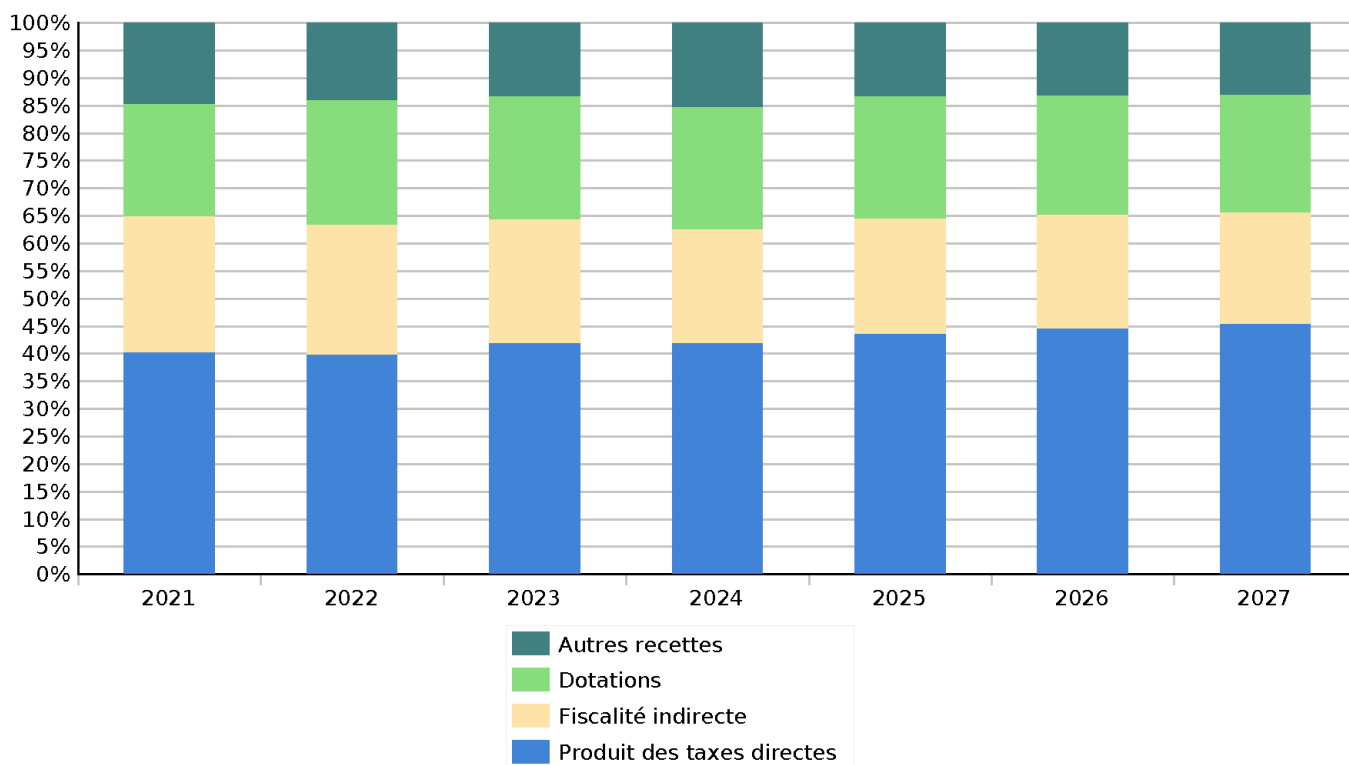
Dotations : Elles comprennent les recettes du chapitre 74 (la DCRTP, DGF, les compensations d'Etat sur les exonérations fiscales, les autres dotations).

2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
1 944 179	2 271 299	2 323 290	2 414 620	2 409 786	2 396 537	2 411 969

Autres recettes : Elles comprennent notamment les produits des services, les cessions d'immobilisations, les produits financiers, les atténuations de charges, les recettes exceptionnelles, les produits induits des investissements, hors rôles supplémentaires.

2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
1 402 324	1 424 924	1 399 207	1 658 850	1 449 915	1 460 750	1 471 694

Répartition des recettes de fonctionnement



6.2 - Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement et leur évolution

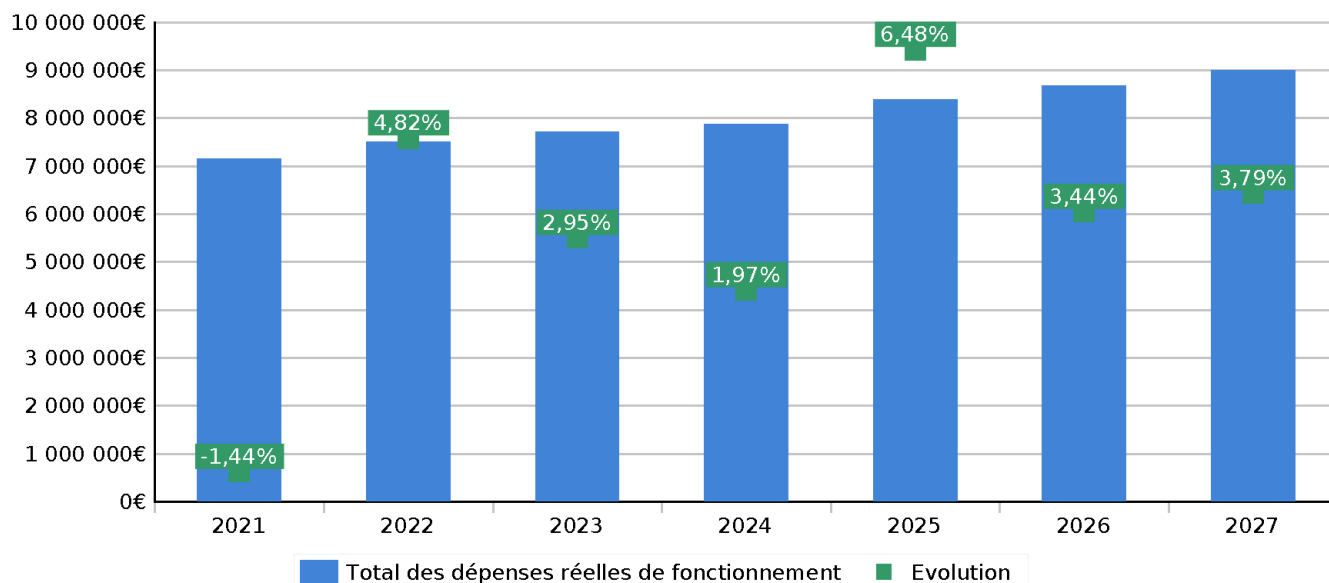
Années	Dépenses de fonctionnement	Evolution n-1	En euros par habitant
2021	7 158 790	-1,44 %	827
2022	7 503 648	4,82 %	861
2023	7 724 693	2,95 %	885
2024	7 877 090	1,97 %	924
2025	8 387 225	6,48 %	984
2026	8 675 520	3,44 %	1 018
2027	9 004 157	3,79 %	1 056

L'évolution moyenne et totale comprend l'ensemble de la période

	Evolution moyenne (en %)	Evolution totale (en %)
Dépenses de fonctionnement	3,9 %	25,78 %

Accusé de réception en préfecture
084-218400430-20250130-30-01-25DEL02-DE
Date de télétransmission : 30/01/2025
Date de réception préfecture : 30/01/2025

Dépenses de fonctionnement



Les principales dépenses de fonctionnement

Charges de personnel : Elles comprennent les dépenses du chapitre 012. L'évolution entre 2023 et 2024 est de 4.9%. Des mesures "externes"(nationales) : hausse du point d'indice, hausse du SMIC, et "internes" : recrutement, revalorisation du RISEEP expliquent cette hausse. L'effet "GVT" (évolution des carrières, avancement) ont également un impact

2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
3 871 696	4 013 185	4 194 825	4 400 326	4 620 342	4 851 359	5 093 927

Charges à caractère général : Elles comprennent les dépenses du chapitre 011. L'évolution "negative" entre 2023 et 2024 s'explique par un retard dans la transmission des factures de consommation électrique. Il s'ensuit un report de charges sur l'année 2025 qui progresse de 10 %

2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
2 034 878	2 121 612	2 223 613	2 177 900	2 400 000	2 496 000	2 595 840

Atténuation de produits : Elles comprennent les dépenses du chapitre 014 (dont fiscalité transférée)

2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
57 940	51 980	50 848	97 836	104 204	105 288	106 394

Contingents et participations obligatoires : Elles comprennent une partie des dépenses du chapitre 65, inscrites à l'article 655.

2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
403 632	380 796	393 744	369 583	447 306	429 252	436 337

Subventions : Elles comprennent les dépenses du chapitre 65 inscrites à l'article 657.

2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
309 760	355 515	384 212	375 934	379 693	383 490	387 325

Intérêts de la dette : Les intérêts de la dette comprennent les frais financiers issus de la dette en cours cumulés avec les frais financiers des emprunts futurs issus de la prospective. Les ICNE compris.

2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
333 255	306 636	280 781	270 367	241 142	211 823	182 181

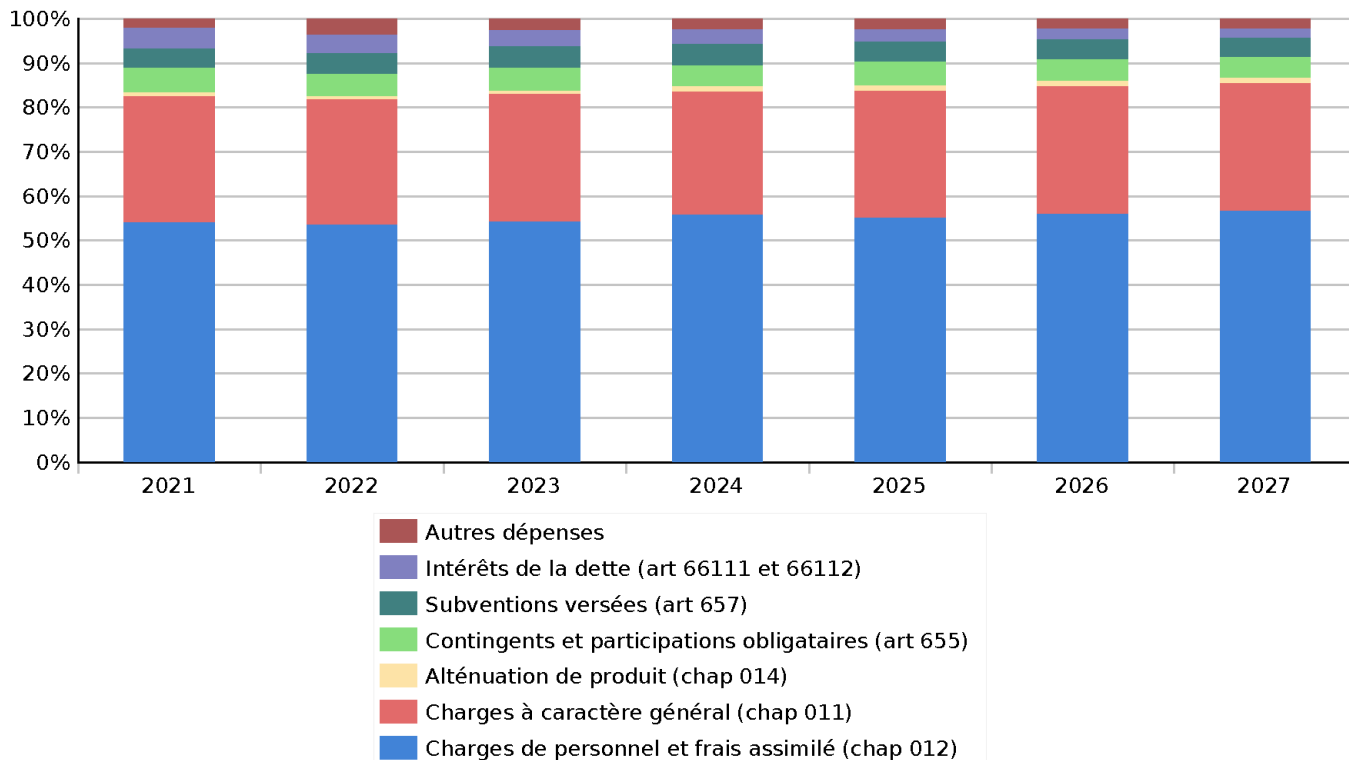
Autres dépenses : Elles comprennent notamment, les charges de gestion courante (chap.65), les autres charges financières (autres articles chap.66), les charges exceptionnelles (chap.67), les dotations aux provisions (chap.68) mvt

Procédure de révision en préfecture
084-218400430-20250130-30-01-25-DF-02-DF
Date de réception : 30/01/2025
Date de réception préfecture : 30/01/2025

réel), les dépenses diverses et autres dépenses de fonctionnement et enfin, elles comprennent les charges induites des investissements.

2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
147 629	273 925	196 671	185 144	194 537	198 308	202 154

Répartition des dépenses de fonctionnement



Indicateur d'évolution de la ressource humaine

Représentativité des charges de personnel dans les dépenses d'exploitation. Ce taux permet de mesurer le poids des charges de personnel sur les dépenses de fonctionnement.

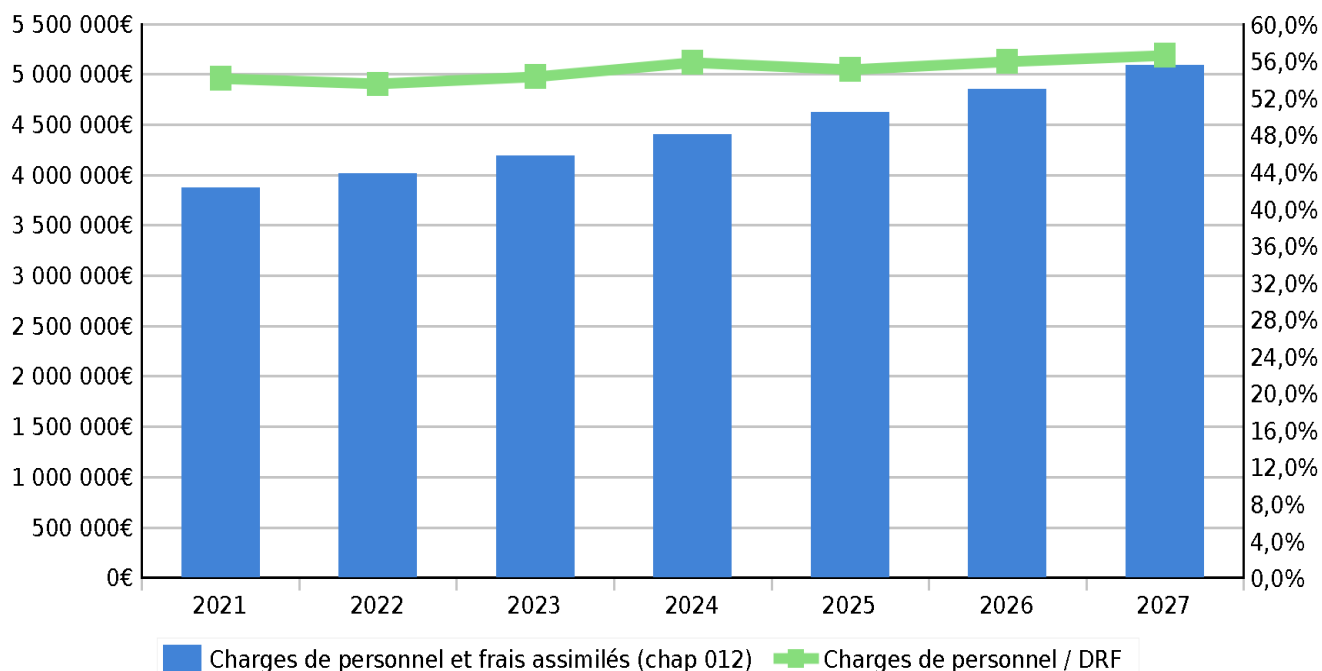
2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
3 871 696	4 013 185	4 194 825	4 400 326	4 620 342	4 851 359	5 093 927

Ratio : Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement

2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
54,08 %	53,48 %	54,3 %	55,86 %	55,09 %	55,92 %	56,57 %

Les dépenses de personnel semblent représenter une part plus importante de l'ensemble des dépenses de fonctionnement. Ceci s'explique par le fait que les dépenses de personnel augmentent plus rapidement que l'ensemble des autres dépenses. Ce qui explique que ce ratio passe de 54 % en 2023 à quasiment 56 % en 2024. Cette valeur est cependant dans la Moyenne nationale pour les communes de même état

Charges de personnel



Les charges de personnel représentant plus de 50 % des dépenses réelles de fonctionnement toute variation à la hausse a un impact important sur les niveau des dépenses et donc des épargnes. L'évolution des charges de personnel est largement impactés par des decisions nationales qui échappent à la collectivité mais qui s'imposent : revalorisation du SMIC pour les contractuels, revalorisation du point d'indice des fonctionnaires, revalorisation des echelles indiciaires....

Meme si la commune maitrise son niveau de recrutement, celui ci est, notamment dans les filières "animations" et "crèches", est tributaire des "taux d'encadrement" fixes par les instances ministérielles que les communes ont l'obligation de respecter

Vu l'importance des charges de personnel nous devons être particulièrement vigilant à une parfait maitrise des objectifs d'évolution dans le respect de nos obligations

7 - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

7.1 - Les recettes d'investissement

FCTVA : Cette recette est directement liée à la récupération de la TVA des investissements engagés les années précédentes. Le taux du FCTVA est de 15,482% avant le 1er Janvier 2014 et devient égal à 15,761% pour 2014. Depuis le 1er janvier 2015 loi de finance l'a revalorisé à 16.404%. Le projet de Loi de Finance 2025 a diminué ce taux de 10 %. Il est dorénavant de 14.85 %. L'impact financier est important. **Exemple : le FCTVA perçu en 2025 est calculé sur les dépenses d'équipement effectuées en 2023. Avec un taux de FCTVA à 16.404 %, nous aurions perçu 640 000 €. Avec un aux à 14.85 % nous percevrons 575 000 € soit moins 65 000 €.** RAPPEL : La TVA payée par les collectivités est de 20 %.

2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
467 658	304 241	205 785	246 379	575 128	513 385	696 270

Subventions perçues : Ce sont les subventions versées par les différents partenaires (région, département, communauté...) servant à financer le programme pluriannuel d'investissement. Ne sont prises en compte dans l'analyse que les subventions notifiées donc certaines

2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
343 302	314 385	854 534	600 080	737 387	0	0

Taxe d'urbanisme : Cette recette comprend les taxes suivantes : la taxe locale d'équipement, la taxe du plafond légal de densité....Les évolutions envisagées sur 2026 et 2027 sont consécutives à des constructions neuves telles que la reconstruction du magasin CARREFOUR et les implantations Nouvelles sur la zone du Plan

2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
86 046	105 945	81 596	75 550	90 000	180 000	250 000

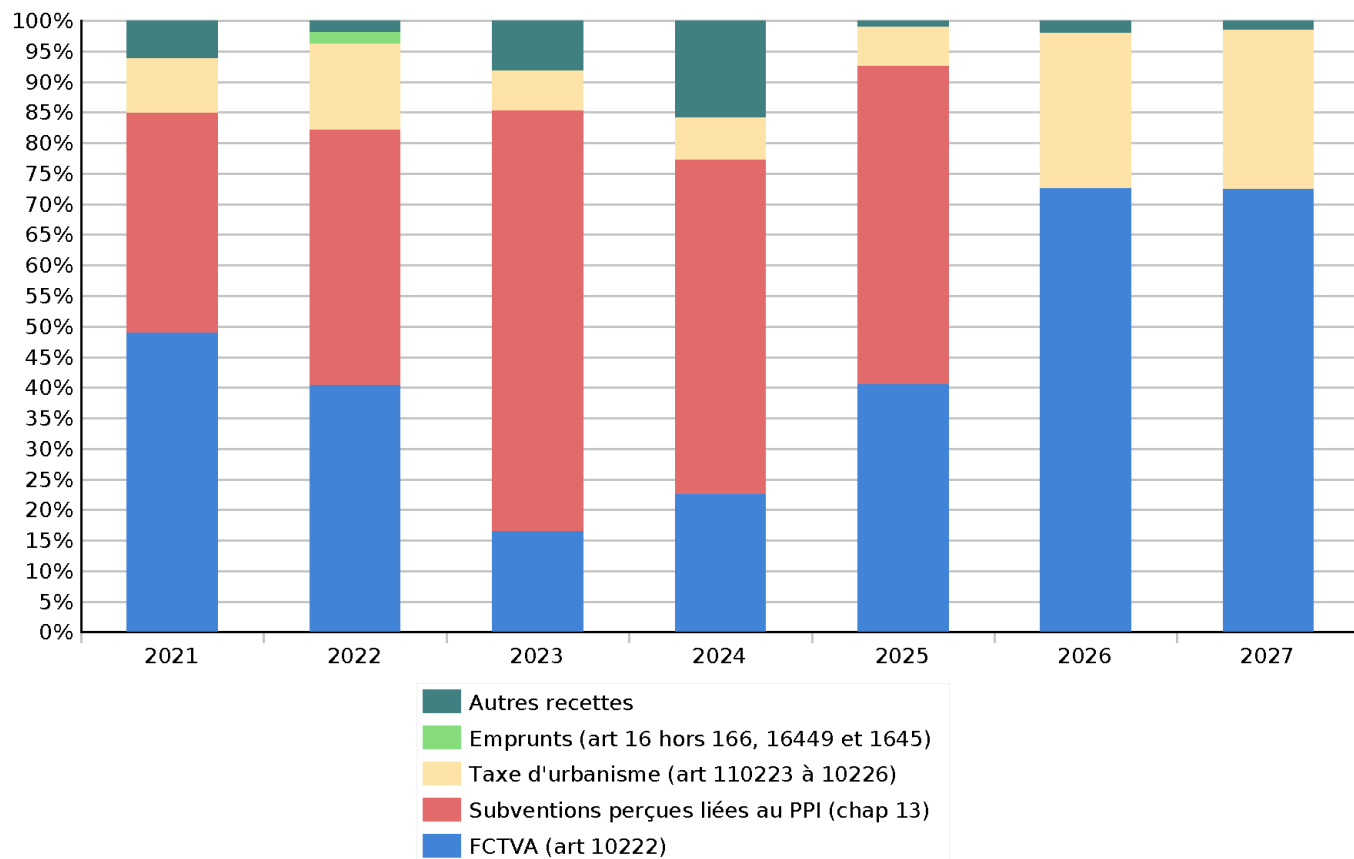
Emprunts : Emprunts réalisés durant la prospective pour financer les investissements. Aucun emprunt nouveau n'est programmé sur la période

2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
0	14 709	0	0	0	0	0

Recettes diverses : Elles comprennent notamment les opérations pour compte de tiers, les autres subventions et les mouvements inscrits au 16449. On y retrouve le produit des amendes de police et les remboursement de dépenses dans le cadre des conventions de TTMO

2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
58 540	14 000	101 227	173 214	14 000	14 000	14 000

Répartition des recettes d'investissement

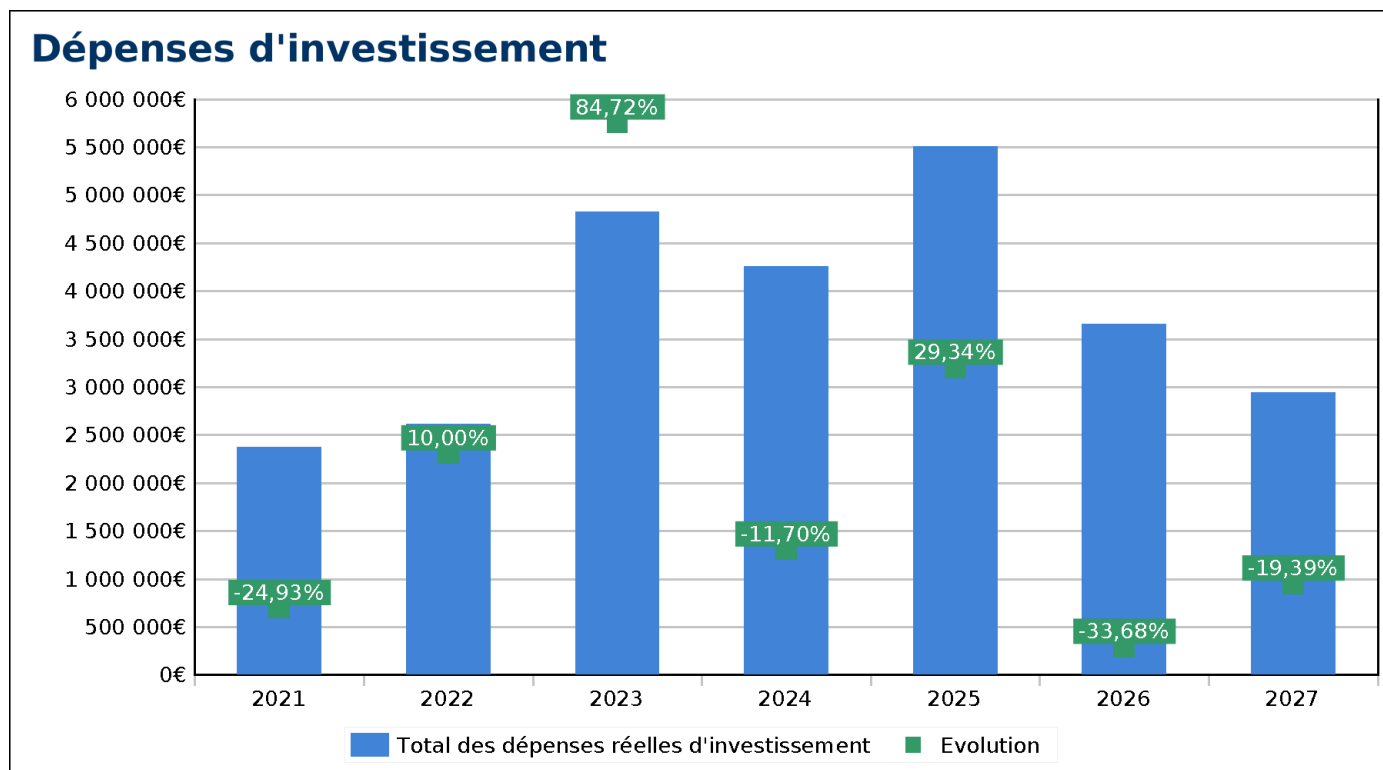


A noter sur ce graphe, la part conséquente des subventions perçues en 2023, 2024 et 2025

7.2 - Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement et leur évolution

Années	Dépenses d'investissement	Evolution n-1	En euros par habitant
2021	2 374 647	-24,93 %	274
2022	2 612 084	10 %	300
2023	4 825 056	84,72 %	553
2024	4 260 348	-11,7 %	500
2025	5 510 238	29,34 %	646
2026	3 654 513	-33,68 %	429
2027	2 945 786	-19,39 %	346



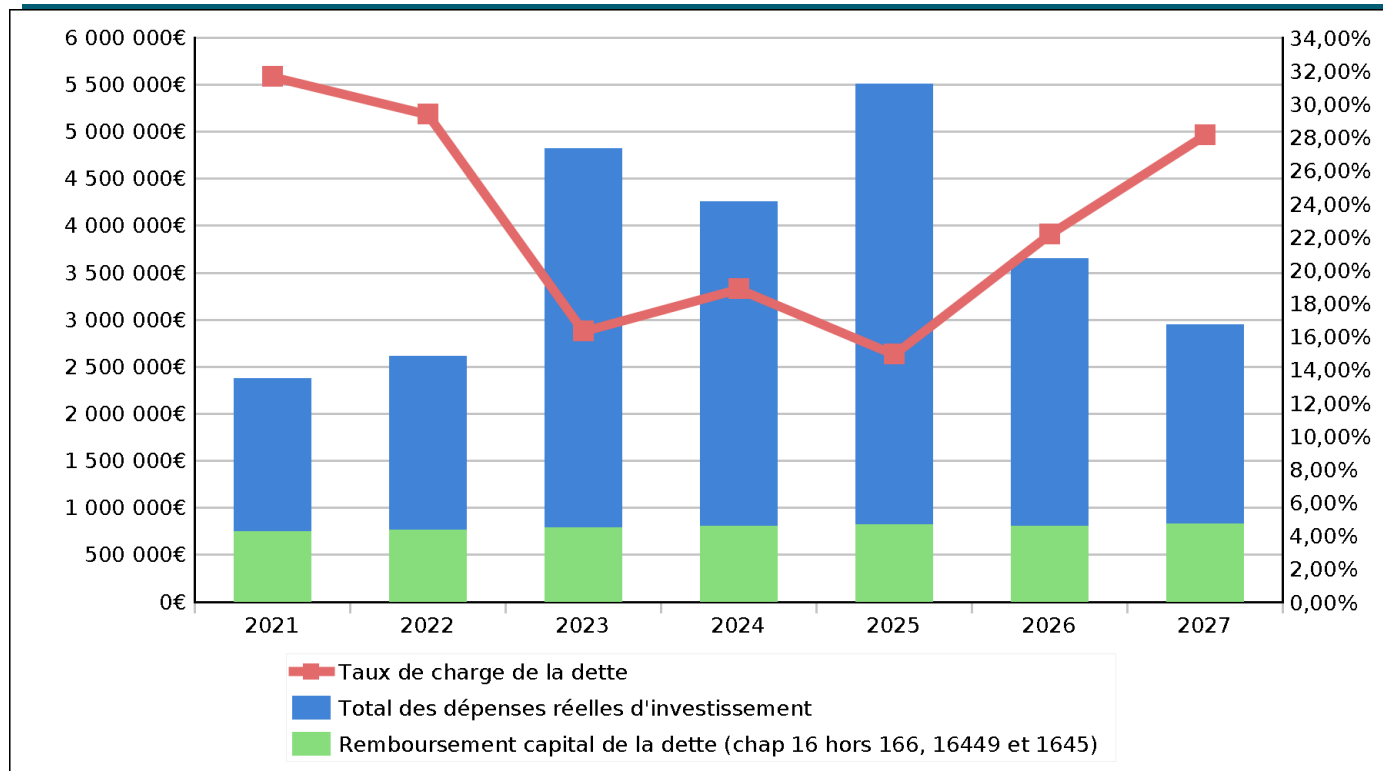
Le remboursement de la dette dans les dépenses d'investissement

Ci-dessous, les dépenses d'investissement issues de la prospective dont la mise en lumière du remboursement du capital de la dette. Les mouvements inscrits au 16449 sont retirés.

Années	Dépenses d'investissement	Remboursement du capital de la dette	Part en % du remboursement du capital de la dette
2021	2 374 647	751 388	31,64 %
2022	2 612 084	767 424	29,38 %
2023	4 825 056	785 665	16,28 %
2024	4 260 348	803 204	18,85 %
2025	5 510 238	821 546	14,91 %
2026	3 654 513	808 513	22,12 %
2027	2 945 786	827 786	28,1 %

Ci-dessous la représentation graphique du remboursement du capital de la dette dans les dépenses d'investissement (échelle de gauche) et le taux de charge du remboursement de la dette (échelle de droite).

Le remboursement du capital de la dette continue de progresser. C'est le signe du "vieillessement de la dette", le capital remboursé est de plus en plus important jusqu'à extinction d'une partie de la dette. Ce fait important se produira à partir de 2029, avec une annuité en net recul, ce qui offrira une capacité d'investissement supplémentaire



8 - LE PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT ET SON FINANCEMENT

8.1 - Les dépenses prévues au PPI

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Total
1 - Aménagement du Parc Mandela et parvis Desnos	85 647	0	84 486	395 300	396 000	0	0	961 433
10 - DIVERS IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	30 000	118 000	30 746	27 605	85 000	20 000	20 000	331 351
11 - DIVERS MATERIEL MOBILIER	166 922	197 300	284 708	250 000	394 000	140 000	140 000	1 572 930
12 - ecoles-sports-loisirs-équipements	0	5 000	31 500	35 000	70 000	420 000	90 000	651 500
13 - Divers voirie hors village	145 824	95 500	221 165	70 000	199 000	310 000	545 000	1 586 489
15 - MSP-Façades anciennes écoles	50 830	150 438	592 009	30 000	262 000	0	0	1 085 277
16 - Nouveau cimetière	0	22 909	0	2 600	0	0	200 000	225 509
17 - Parking lucines+aire de jeux	0	104 748	0	71 890	0	160 000	0	336 638
18 - Parking Allende	0	0	0	0	60 000	60 000	0	120 000
2 - Aménagement maison Basili	16 744	222 602	387 470	11 450	0	0	0	638 266
20 - Piétonisation chemin de la dragonette	0	0	0	0	120 000	400 000	0	520 000
21 - Piétonisation du chemin de Sève	0	1 000	0	1 030 000	138 000	0	0	1 169 000
22 - plan de sobriété énergétique	0	0	10 500	72 000	308 630	0	600 000	991 130
23 - Plantation d'arbres	0	29 000	24 372	189 500	190 000	190 000	0	622 872
27 - Toiture gendarmerie	0	0	87 285	23 600	0	0	0	110 885
30 - travaux de réfection des remparts	0	20 000	55 000	6 000	126 000	123 000	0	330 000
31 - Travaux piétonisation Lone-11 novembre	261 358	29 892	795 510	10 700	2 000	0	0	1 099 460
32 - TRAVAUX THERMIQUES	82 238	179 061	152 812	190 428	0	0	0	604 539
33 - VOIRIES CENTRE VILLE	0	65 000	334 742	54 669	255 000	300 000	238 000	1 247 411
34 - Réhabilitation PMU en Poste de police	0	0	310 535	72 002	744 000	0	0	1 126 537
35 - façades de la mairie	0	0	0	4 800	150 000	453 000	0	607 800

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Total
4 - BOULEVARD SAINT ROCH 2	314 228	44 642	0	0	0	0	0	358 870
5 - Caserne des pompiers-Melodia	0	29 196	284 206	690 900	30 062	0	0	1 034 364
6 - Chauffage P3	0	60 000	52 040	64 700	70 000	60 000	60 000	366 740
7 - construction salles activités 3eme age	0	0	0	0	797 000	0	0	797 000
8 - Divers acquisition de terrains (hors programmes définis)	0	30 000	1 000	1 000	41 000	30 000	30 000	133 000
9 - DIVERS BATIMENTS	159 912	169 000	163 200	153 000	251 000	180 000	195 000	1 271 112
Bd St Roch 1	0	0	0	0	0	0	0	0
PIETONNISATION VICTOR HUGO ET MOULIN	0	0	0	0	0	0	0	0
Reconstruction services techniques	12 079	0	0	0	0	0	0	12 079
Réhabilitation espace jeunesse	11 334	146 895	0	0	0	0	0	158 229
Subvention équipement SDIS	0	79 300	0	0	0	0	0	79 300
Travaux Batiments marché	20 000	20 000	0	0	0	0	0	40 000
Travaux batiments La Poste	0	0	0	0	0	0	0	0
ecole Mauron	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	1 357 116	1 819 483	3 903 286	3 457 144	4 688 692	2 846 000	2 118 000	20 189 721

8.2 - Les financeurs du PPI

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Total
Divers	66 368	14 709	0	0	10 731	0	0	91 808
Départements	0	30 000	246 920	122 880	113 000	0	0	512 800
Etat et établissements nationaux	182 488	96 000	597 337	160 761	279 753	0	0	1 316 339
Grand Avignon	0	173 020	87 226	289 920	253 903	0	0	804 069
Régions	0	40 000	23 600	26 519	80 000	0	0	170 119
Total	248 856	353 729	955 083	600 080	737 387	0	0	2 895 135

Ce tableau présente les financeurs de nos dépenses d'équipement donc les subventions perçues. Importantes en 2023, 2024 et 2025. Les montants nuls en 2026 et 2027 s'expliquent par le fait que par soucis de sincérité et de prudence les demandes de subventions et les subventions "potentielles" ne sont pas inscrites dans la prospective. Les attributions futures viendront augmenter le fond de roulement et permettre d'accroître l'autofinancement des futurs projets

8.3 - Le coût net annuel

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Total
Programmes (a)	1 357 116	1 819 483	3 903 286	3 457 144	4 688 692	2 846 000	2 118 000	20 189 721
Financeurs (b)	248 856	353 729	955 083	600 080	737 387	0	0	2 895 135
Total (a-b)	1 108 260	1 465 754	2 948 203	2 857 064	3 951 305	2 846 000	2 118 000	17 294 586

9 - LE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

Il vous est présenté ci-dessous le plan de financement des investissements réalisés sur la période. Le remboursement du capital de la dette ne figure pas dans les dépenses d'investissement à financer, puisque celui-ci doit être couvert par l'autofinancement.

Rappel des investissements prévus au PPI

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Total
Programmes (a)	1 357 116	1 819 483	3 903 286	3 457 144	4 688 692	2 846 000	2 118 000	20 189 721

L'épargne de la collectivité

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Epargne brute	2 267 057	2 583 040	2 673 628	2 922 909	2 474 339	2 384 355	2 290 931
Remboursement capital de la dette	751 388	767 424	785 665	803 204	821 546	808 513	827 786
Epargne nette	1 515 670	1 815 615	1 887 964	2 119 705	1 652 793	1 575 842	1 463 146

Le financement

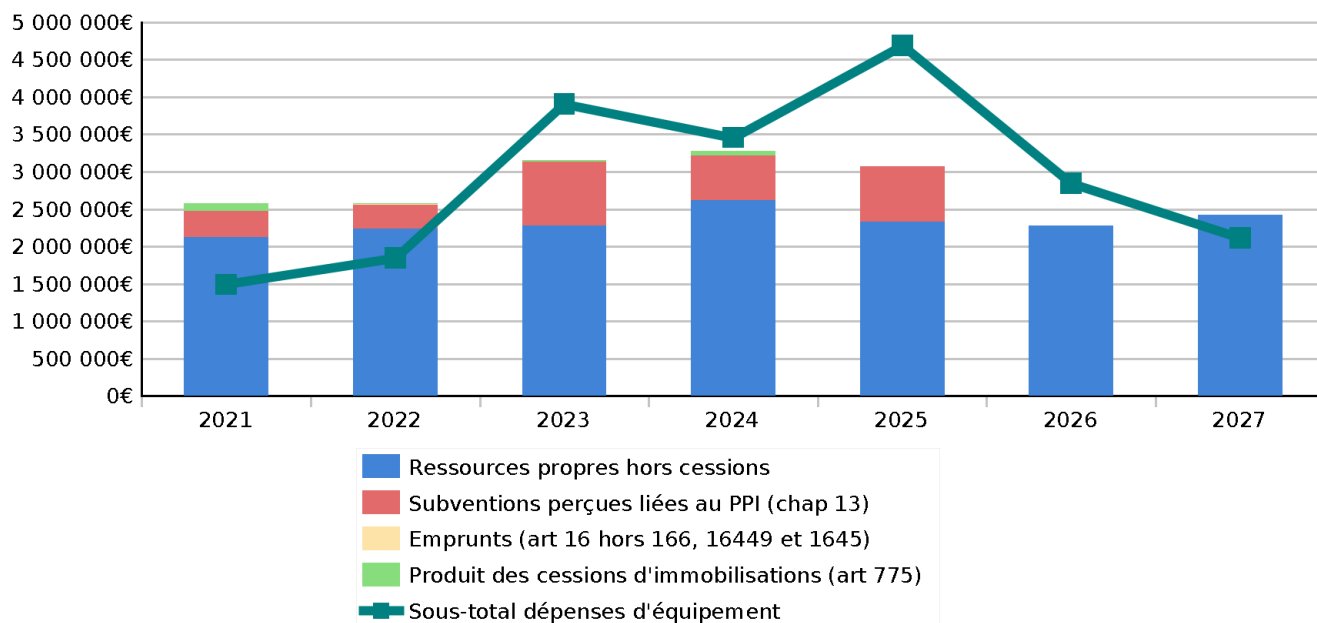
Le tableau ci-dessous présente le plan de financement de l'investissement. Les cessions d'immobilisation sont rajoutées dans le plan de financement. L'Epargne nette représente l'autofinancement réel des dépenses d'équipement. Pour rappel, l'affectation du résultat de fonctionnement intervient également pour financer l'investissement. C'est la part du résultat de fonctionnement qui est affecté directement au financement des dépenses d'équipement. Il est particulièrement important. **Ainsi, 1.3 millions en 2021, 1.6 millions en 2022, 2.5 millions en 2023, 1.8 millions en 2024 et une estimation de 1.9 millions en 2025, qui sera proposée lors du vote du budget**

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Epargne nette (a)	1 515 670	1 815 615	1 887 964	2 119 705	1 652 793	1 575 842	1 463 146
FCTVA (b)	467 658	304 241	205 785	246 379	575 128	513 385	696 270
Autres recettes (c)	144 586	119 945	182 823	248 764	104 000	194 000	264 000
Produit de cessions (d)	105 060	7 104	21 261	58 300	1 000	1 000	1 000
Ressources financières propres e = (a+b+c+d)	2 232 974	2 246 906	2 297 833	2 673 148	2 332 921	2 284 227	2 424 416
Subventions perçues (liées au PPI) (f)	343 302	314 385	854 534	600 080	737 387	0	0
Emprunts (art 16 hors 166 et 16449) (g)	0	14 709	0	0	0	0	0
Financement total h = (e+f+g)	2 576 276	2 575 999	3 152 367	3 273 228	3 070 308	2 284 227	2 424 416

Résultat de l'exercice	953 016	731 340	-887 024	-183 916	-1 618 384	-561 773	306 416
------------------------	---------	---------	----------	----------	------------	----------	---------

Un résultat négatif diminuera le fonds de roulement, et servira à financer une partie de l'investissement. La collectivité devra surveiller à ne pas le faire diminuer de manière trop importante afin de garder des marges de manœuvre. Un résultat positif l'augmentera permettant ainsi de reconstituer un fonds de roulement qui pourra être utilisé pour des investissements futurs.

Répartition du financement de l'investissement



10 - LES RATIOS

Ci-dessous le tableau des ratios obligatoires issus de la loi A.T.R

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Ratio 1	827	861	885	924	984	1 018	1 056
Ratio 2	447	462	500	550	556	577	600
Ratio 3	1 101	1 158	1 194	1 274	1 274	1 297	1 325
Ratio 4	171	202	444	405	550	334	248
Ratio 5	1 087	993	901	829	732	637	540
Ratio 6	73	72	74	79	77	76	76
Ratio 7	54,08 %	53,48 %	54,3 %	55,86 %	55,09 %	55,92 %	56,57 %
Ratio 9	83 %	81,94 %	81,68 %	79,94 %	84,78 %	85,74 %	87,04 %
Ratio 10	15,54 %	17,49 %	37,17 %	31,84 %	43,16 %	25,73 %	18,75 %
Ratio 11	98,7 %	85,74 %	75,52 %	65,07 %	57,48 %	49,14 %	40,79 %

Ratio 1= Dépenses réelles de fonctionnement / population

Ratio 2= Produit des impositions directes / population

Ratio 3= Recettes réelles de fonctionnement / population

Ratio 4= Dépenses d'équipement brut / population

Ratio 5= Encours de la dette / population

Ratio 6= Dotation globale de fonctionnement / population

Ratio 7= Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement

Ratio 9= Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement

Ratio 10= Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement

Ratio 11= Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement

CONCLUSION

Les orientations budgétaires 2025 sont indéniablement tournées vers la réalisation d'un programme d'investissement ambitieux déclinés dans le Plan Pluriannuel d'Investissement. Ainsi entre 2021 et 2024 ce sont 10.6 millions d'équipement réalisés. Entre 2025 et 2027, ce sont 9.6 millions programmés soit sur la période 2021-2027, 20 millions de dépenses d'équipement qui auront été réalisés sans avoir eu recours à l'emprunt

La capacité d'autofinancement de la Ville d'Entraigues sur la Sorgue demeure très confortable. Ce qui lui assure une bonne santé financière.

De plus, le **taux d'épargne brute** de la Collectivité est très compétitif (**22,9% en moyenne**), bien au-delà de la limite de 8% généralement admise.

Au regard de ces paramètres, la Ville est en mesure de **financer 100% de son PPI** au moyen de l'excédent dégagé en section de fonctionnement ainsi que du FCTVA. Ainsi, la Collectivité réduit son endettement puisqu'elle ne recourt pas à l'emprunt afin d'assurer le financement de ses projets d'investissement.

S'agissant du **ratio de désendettement**, celui-ci est très bien positionné, car il est influencé par le niveau de l'épargne brute ainsi que par le désendettement de la Ville.

Quant au **fonds de roulement**, celui-ci est sollicité quasi annuellement pour un montant total de 2,3M€. En dépit du recours aux excédents, la Ville d'Entraigues sur la Sorgue préserve une **situation financière saine, au regard des recommandations des Chambres Régionales des Comptes** (soit 2 mois de masse salariale).

Cependant, dans un contexte économique fragile, un contexte politique national et international tendu, les décisions qui pourraient être prises au niveau national pour redresser les finances publiques avec une diminution des aides publiques, les efforts conséquents qui seront demandés aux collectivités territoriales risquent d'avoir un impact fort sur nos résultats financiers et remettre en cause les scénarios repris dans l'analyse

Ce document est préparé par l'équipe Consultants de Finance active. Il contient des informations et analyses propres à Finance active, établies à l'intention exclusive de ses destinataires : à ce titre toute divulgation, utilisation, diffusion ou reproduction (totale ou partielle) du document ou des informations qu'il contient doit être préalablement autorisée par Finance active. Les informations contenues et les opinions exprimées qui en découlent, ne sauraient engager la responsabilité de leurs auteurs ou de Finance active. Elles sont transmises à titre d'assistance et ne sauraient en aucune manière engager la responsabilité de Finance active

Accusé de réception en préfecture
084-218400430-20250130-30-01-25DEL02-DE
Date de télétransmission : 30/01/2025
Date de réception préfecture : 30/01/2025